



NATIONS  
UNIES

**EP**

UNEP/MED WG.468/3



PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

10 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 10 - 13 septembre 2019

**Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2018 - 2019**

**Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2018 - 2019**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE / PAM  
Athènes, 2019

## Table des matières

	Page
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. Principales activités / principaux résultats par thème du Programme de travail</b>	<b>1</b>
<i>1 Thème principal : GOUVERNANCE</i>	1
<i>2 Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE</i>	14
<i>3 Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES</i>	18
<i>4 Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE - MER</i>	24
<i>5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)</i>	25
<i>6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)</i>	26
<i>7 Thème transversal III : CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	27
<b>III. Questions financières, relatives au personnel et administratives</b>	<b>27</b>
1. <i>Questions financières</i>	28
2. <i>Questions relatives au personnel</i>	28
<i>Annexe</i>	

## I. Introduction

1. Ce rapport est un résumé des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de travail (PdT) du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) pour l'exercice biennal 2018-2019 adopté par la vingtième session de la Conférence des Parties (CdP 20). Le rapport intermédiaire met l'accent sur les activités effectuées pendant la période comprise entre janvier 2018 et juin 2019 par l'Unité de coordination et les Composantes du PAM, rassemblées au niveau du résultat stratégique.
2. Les informations sont organisées en fonction du résultat stratégique, sous les sept thèmes du PdT 2018-2019, à savoir le thème général, les thèmes fondamentaux et les thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2016-2021, et comprennent également les questions financières, relatives au personnel et administratives. Pour en savoir plus sur le processus, les activités et les résultats à mi-mandat, veuillez consulter les Rapports sur les réunions du Bureau et les Rapports sur les réunions des Points focaux des Composantes du PAM (UNEP/MED WG.468/Inf.3 et UNEP/MED WG.468/Inf.7).

## II. Principaux activités/résultats par thème du PdT

### II.1 Thème principal : GOUVERNANCE

#### **Résultat stratégique 1.1: Assistance des Parties contractantes dans l'exécution de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action**

##### *Ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes soutenues*

3. Pendant l'exercice biennal actuel, des progrès réguliers ont été réalisés en termes de rythme des ratifications. Depuis la dernière réunion des Points focaux du PAM, le Dépositaire a communiqué au Secrétariat le dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion suivants : (a) l'instrument d'adhésion au Protocole « Prévention et situations critiques » par le Liban, le 3 novembre 2017 ; le Protocole est entré en vigueur pour le Liban le 3 décembre 2017, (b) l'instrument de ratification du Protocole « Offshore » par la Croatie, le 8 février 2018 ; le Protocole est entré en vigueur pour la Croatie le 10 mars 2018, (c) l'instrument de ratification du Protocole « GIZC » par Malte, le 10 avril 2019 ; le Protocole est entré en vigueur pour Malte le 10 mai 2019.
4. Par ailleurs, les amendements à l'Annexe II au Protocole concernant les Aires spécialement protégées et la Diversité biologique en Méditerranée (Protocole « ASP/DB »), comme adoptés par la Décision IG.23/10 de la CdP 20, sont entrés en vigueur le 14 septembre 2018, tels qu'officiellement transmis par le Dépositaire le 20 septembre 2018.
5. Des efforts ont continué à être déployés afin de parvenir à la ratification universelle de la Convention de Barcelone et à l'entrée en vigueur des Amendements au Protocole « Immersions ». Le Secrétariat a eu d'autres discussions avec un pays qui n'a pas encore ratifié les amendements à la Convention de Barcelone. Des orientations politiques accrues sont nécessaires pour faciliter la ratification des amendements au Protocole « Immersions » en particulier, et de tous les autres Protocoles par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone restantes.

Tableau 1: Résumé du statut de ratification

21	Parties contractantes ont accepté les amendements à la Convention, 1995 ;
15	Parties contractantes ont accepté les amendements au Protocole « Immersions », 1995 ;
17	Parties contractantes ont accepté les amendements au Protocole « SST », 1996 ;
8	Parties contractantes ont ratifié le protocole « Offshore », 1994 ;
17	Parties contractantes ont ratifié le Protocole « ASP et diversité biologique », 1995 ;
7	Parties contractantes ont ratifié le Protocole « Déchets dangereux », 1996 ;
17	Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole « Prévention et situations critiques », 2002.
12	Parties contractantes ont ratifié le Protocole « GIZC », 2008.

Tableau 2 : Ratification de la Convention de Barcelone et des Protocoles par les différentes Parties contractantes

<i>Parties contractantes</i>	<i>Parties contractantes</i>																					
	Albanie	Algérie	Bosnie et Herzégovine	Croatie	Chypre	Union européenne	Egypte	France	Grèce	Israël	Italie	Liban	Libye	Malte	Monaco	Monténégro	Maroc	Slovénie	Espagne	Syrie	Tunisie	Turquie
<b>Convention de Barcelone</b>																						
et Amendements																						
Protocole « Immersion »																						
et Amendements																						
Protocole « Situations critiques »																						
Protocole « Prévention et Situations critiques »																						
Protocole « SST »																						
et Amendements																						
Protocole « ASP »																						
Protocole « ASP et Diversité biologique »																						
Protocole « Offshore »																						
Protocole « Déchets dangereux »																						
Protocole « GIZC »																						

	L'instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'accession a été déposé et la Convention ou le Protocole est entré en vigueur
	Aucun instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'accession n'a été déposé
	L'instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'accession a été déposé mais le Protocole n'est pas encore entré en vigueur

Soutien juridique, politique et logistique efficace apporté au processus décisionnel du PAM, notamment par les réunions des organes consultatifs

6. Conformément au processus décisionnel, les réunions régulières des organes consultatifs et de gouvernance du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone ont été organisées avec la participation active de représentants des Parties contractantes (PC) et de parties prenantes, mais dans certains cas des efforts devraient être déployés pour que l'ensemble des PC participent aux réunions, dans la mesure du possible.

7. Pendant l'exercice biennal en cours, l'Unité de coordination et les Composantes du PAM ont organisé les principales réunions de gouvernance suivantes :

(a) La 85<sup>ème</sup> Réunion (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2018), la 86<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire (Téléconférence, 11 juillet 2018), la 87<sup>ème</sup> Réunion (Athènes, Grèce, 6-7 novembre 2018) et la 88<sup>ème</sup> Réunion (21-22 mai 2019, Rome, Italie) du Bureau ;

(b) La 13<sup>ème</sup> Réunion (Athènes, Grèce, 26-27 septembre 2017), la 14<sup>ème</sup> Réunion (Athènes, Grèce, 27-29 juin 2018) et la 15<sup>ème</sup> Réunion (Athènes, Grèce, 25-26 juin 2019) du Comité de respect des obligations ;

(c) Les réunions des Points focaux des Composantes du PAM suivantes : Réunion des Points focaux du CAR/Plan Bleu (Marseille, France, 28-29 mai 2019) ; Réunion des Points Focaux du CAR/CPD (Barcelone, Espagne, 14-15 mai 2017) ; Réunion des Points focaux du CAR/PAP (Split, Croatie, 8-9 mai 2019) ; 14<sup>ème</sup> Réunion des Points focaux thématiques ASP/Diversité biologique (DB) (Portoroz, Slovénie, 18-21 juin 2019) ; Réunion des Points focaux du REMPEC (Floriana, Malte, 11-13 juin 2019) ; Réunions des Points focaux du CAR/Info (Rome, Italie, 3-4 octobre 2018 et 16-17 avril 2019) et Réunion des Points focaux du Programme pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine en Méditerranée (MED POL) (Istanbul, Turquie, 29-31 mai 2019) ;

(d) La 18<sup>ème</sup> Réunion de la CMDDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019) ainsi que la 19<sup>ème</sup> Réunion (Téléconférence, 20 juin 2018) et la 20<sup>ème</sup> Réunion (Athènes, Grèce, 23-24 janvier 2019) du Comité de pilotage de la CMDDD ;

(e) La 2<sup>nde</sup> Réunion du Sous-Groupe sur l'impact environnemental du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG) (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2019) ;

(f) Les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Réunions des Correspondants nationaux du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO) (Marseille, France, 13-14 février 2019 et Portoroz, Slovénie, 18 juin 2019) ;

(g) Les cinq réunions du Comité exécutif de coordination (CEC), à savoir la CEC 34 (Sophia-Antipolis, France, 5-7 février 2018), la CEC 35 (Paris, France, 6 juin 2018), la CEC 36 (Split, Croatie, 27-28 septembre 2018), la CEC 37 (Genève, Suisse, 9-10 janvier 2019) et la CEC 38 (Marseille, France, 7-8 mars 2019).

8. Les réunions susmentionnées ont examiné les progrès réalisés et ont donné des orientations politiques et techniques en vue d'une réalisation réussie des résultats clés demandés par la CdP 20. Elles ont contribué à la mise en œuvre efficace de la Stratégie à moyen terme 2016-2021, du Programme de Travail et du Budget 2018-2019 et des Décisions pertinentes de la CdP et ont fait avancer les préparatifs de la Réunion des Points focaux du PAM 2019 et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties (CdP 21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019). Pour en savoir plus sur les réunions susmentionnées, veuillez consulter les documents UNEP/MED WG.468/Inf.3, Inf.5, Inf.6, Inf.7, Inf.8 and Inf.27.

Mobilisation des ressources

9. L'Unité de coordination, en étroite collaboration avec les Composantes du PAM, a déployé un maximum d'efforts pour que le système PAM-Convention de Barcelone canalise une mobilisation coordonnée des ressources extérieures conformément aux priorités de la Stratégie à moyen terme (SMT), du Programme de Travail et du Budget biennuels et de la Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) existante. À cette fin, chaque Composante du PAM est tenue d'élaborer une fiche

de projet pour chaque projet extérieur approuvé, qui comprend des informations générales sur le projet mais aussi une justification et des commentaires sur l'implication de la Composante du PAM et la valeur ajoutée pour le Système PAM-Convention de Barcelone. La compilation en cours des fiches de projets est présentée dans le document UNEP/MED WG.468/Inf.9.

10. Le projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) « *Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique grâce à la planification de l'espace* » (FEM Adriatique), a progressé régulièrement avec l'approbation du programme de travail par l'Albanie et le Monténégro lors du premier Comité de pilotage du Projet (Tirana, Albanie, 30 mai 2018). Le second Comité de pilotage du Projet (CPP) s'est tenu à Podgorica, au Monténégro, le 15 mai 2019. Le second CPP a approuvé la prolongation sans coût de l'exécution du projet jusqu'au 31 décembre 2020. En outre, la réunion a approuvé le plan de travail révisé et la répartition du budget visant à couvrir la nouvelle période d'exécution du projet convenue. Cette décision du CPP permettra d'achever l'ensemble des activités et d'atteindre tous les objectifs convenus.

11. Le PNUE/PAM et les partenaires d'exécution du Programme MED ont achevé l'élaboration des informations requises par le FEM pour mobiliser et rendre disponibles les fonds alloués au Programme (37,7 millions de dollars des États-Unis). L'élaboration du programme entier a été achevée avant la date limite convenue, et ce dernier a été soumis le 29 mars 2019. Les travaux ont été effectués en pleine coordination avec les Points focaux opérationnels du FEM des pays participants concernés, c'est-à-dire l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Maroc, le Monténégro et la Tunisie. Les informations de projet pertinentes seront distribuées dès que la communication formelle relative à la validation par la Présidente-Directrice générale du FEM est reçue. L'exécution du MedProgramme devrait commencer d'ici fin 2019.

12. Le Projet « Renforcer l'adaptation régionale aux changements climatiques pour les aires marines et côtières méditerranéennes », financé à l'aide d'un million de dollars des États-Unis par le Fonds spécial pour les changements climatiques du FEM, a été soumis au Secrétariat du FEM le 26 octobre 2018. Des observations formelles provenant du Secrétariat du FEM ont été reçues en janvier 2019, et le projet a été proposé de nouveau pour validation à la Présidente-Directrice générale en février 2019. Suite à ces étapes, la directrice exécutive du FEM a approuvé le projet le 22 mai 2019. Il est prévu que l'exécution du Projet du FSCC commencera en même temps que le MedProgramme, au cours du quatrième trimestre 2019.

13. The execution of the EU-funded Project "Towards an ecologically representative and efficiently managed network of Mediterranean Marine Protected Areas" has proceeded well. A Project Steering Committee meeting was held (Brussels, Belgium, 13 February 2019), which took stock of the progress made and approved the work plan, budget and logical results framework for the completion of the Project by 23 September 2019.

14. UNEP/MAP successfully concluded the negotiation with DG NEAR for a new project supported by the EC GreenMedIII Strategy. The Secretariat together with SPA/RAC is advancing in the development of the project document and related annexes, to be finalized in May 2019 and become operational in the summer of 2019. The focus of this new project will be on integration aspects of the IMAP implementation in further Mediterranean countries and MPAs. Il est prévu que l'accord juridique du projet entre le PNUE et l'Union européenne (UE) sera signé pendant le troisième trimestre 2019 et que l'exécution du Projet commencera pendant la même période.

15. Le Programme pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine en Méditerranée (MED POL) continue d'aider les Parties contractantes à mettre en œuvre leurs programmes nationaux respectifs de surveillance de la pollution marine. Des Accords de financement à petite échelle (SSFA) ont été conclus avec l'Égypte, Israël, le Liban (en cours), la Libye, le Maroc et la Tunisie. Ils sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, et sont notamment appuyés par les Projets EcAp-MEDII et Marine Litter MED. Ils visent à : i) appuyer la mise en œuvre actuelle du Programme de surveillance MED POL IV, éviter les interruptions dans la soumission et l'évaluation des données relatives à la pollution marine ; ii) garantir une transition graduelle vers de nouveaux programmes de surveillance de l'environnement marin basés sur l'IMAP ; et iii) appuyer la mise en

œuvre de projets pilotes qui comprennent la surveillance des déchets marins. Le projet comprend des ateliers de renforcement des capacités pour appuyer la mise en œuvre nationale de l'IMAP et des critères connexes relatifs à la pollution et aux déchets marins.

16. Le Projet de mise en œuvre des principes et pratiques du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région de la PEV-Sud — mécanisme de soutien du SEIS, dans le cadre du Programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » de l'Union pour la Méditerranée, opérationnel depuis septembre 2016, vise à renforcer la disponibilité et l'accès aux informations environnementales pour bénéficier de prises de décisions efficaces et éclairées dans la région de la PEV-Sud. La mise en œuvre du projet, dont le budget s'élève à 1 800 000 euros, est en cours, et les pays du sud de la Méditerranée bénéficient d'un appui financier et technique. Le projet englobe des ateliers offrant des activités de formation aux experts nationaux en vue de rassembler et partager des données par le biais de l'Infrastructure de données spatiales développée par CAR/Info dans le cadre du Projet ENI SEIS II, notamment des systèmes d'information existant tels que le budget national de base/registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) de MED POL relatifs aux indicateurs du Programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 », ainsi que les dictionnaires de données élaborés pour les indicateurs du Programme-cadre.

17. Dans le cadre de l'Accord de coopération entre le PNUE et le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer (IMELS), une contribution volontaire de 2 015 000 euros a été fournie par l'Italie pour appuyer les activités incluses dans le Programme de travail du PNUE/PAM 2018-2019. La dernière réunion du Comité directeur (Athènes, Grèce, 4-5 mars 2019) a examiné les progrès réalisés au cours de la période janvier 2018-janvier 2019, et a convenu du fait que la mise en œuvre se passait bien. Les dispositions financières pour 2019 ont été confirmées, et les fonds respectifs ont été transmis au Secrétariat. Le mécanisme de coordination établi pour mettre en œuvre le plan de travail 2018-2019 est opérationnel, et des Points focaux techniques provenant du PAM et de l'IMELS ont été nommés. Un éventail d'indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre de l'Accord de coopération a été proposé, et sera davantage approfondi et alimenté en 2019. Des discussions ont été lancées concernant les éventuelles priorités d'un potentiel renouvellement de la coopération après décembre 2019, date à laquelle l'Accord actuel prend fin.

18. Le Secrétariat collabore avec le PNUE/Bureau de Vienne, en vertu de l'appui financier du Gouvernement italien (IMELS), concernant une initiative visant à fournir une assistance aux Balkans occidentaux en matière de prévention, de surveillance et de réduction de la pollution, avec pour principal objectif d'appuyer les Balkans occidentaux à mettre en œuvre des accords environnementaux multilatéraux en renforçant le cadre institutionnel et les capacités.

19. La proposition de « Projet de Coopération contre la pollution marine par les hydrocarbures et SNPD dans la région de la Méditerranée occidentale » (West MOPoCo) a été approuvée par la Commission européenne (Direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO)). Le consortium dirigé par la France comprend des partenaires des États côtiers méditerranéens (Algérie, Espagne, Italie, Malte, Maroc, Tunisie). Le budget approuvé de 868 685,92 euros comprend une contribution de 75 % de la Commission européenne (651 506,00 euros), dont 386 676,60 euros sont alloués au Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution (REMPEC). Le projet sur deux ans a débuté le 2 janvier 2019 et englobe le recrutement d'un assistant administratif par REMPEC.

20. En 2018, le Programme intégré de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) a alloué un budget de 91 176 dollars des États-Unis à REMPEC, tandis qu'un financement supplémentaire provenant du Programme de l'OMI s'élevant à 86 875 dollars des États-Unis a été engagé pour les activités à mettre en œuvre en 2019. REMPEC a soumis une proposition au Programme de l'OMI concernant les activités éventuelles à mettre en œuvre dans le cadre du Programme de travail du PNUE/PAM 2020-2021.

21. Le projet PlasticBusters dans les AMP (« *Plastic Busters : préserver la biodiversité contre les plastiques dans les AMP de la Méditerranée* ») soutient la mise en œuvre du projet baptisé UfM Plastic Busters et le CAR/CPD est l'un des partenaires de la mise en œuvre. L'objectif général du projet est de contribuer à maintenir la biodiversité et à préserver les écosystèmes naturels dans les

Aires marines protégées (AMP) pélagiques et côtières, en définissant et en mettant en œuvre une approche harmonisée contre les Déchets marins. Le projet implique des actions qui s'attaquent à l'intégralité du cycle de gestion des Déchets marins, de la surveillance et de l'évaluation à la prévention et à l'atténuation, ainsi que des actions visant à renforcer la mise en réseau des AMP pélagiques et côtières situées en Italie, en France, en Espagne, en Croatie, en Albanie et en Grèce.

22. Le Secrétariat ainsi que le CAR/PAP et la CAR/Info ont participé à deux projets sur la Planification de l'espace maritime (PEM), approuvés par la DG MARE, liés à la Méditerranée orientale et occidentale : le Soutien de la planification de l'espace maritime en Méditerranée orientale (SUPREME) et le Soutien de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime en Méditerranée occidentale (SIMWESTMED). Les activités conduites par le PNUE/PAM ont pour objectif l'élaboration d'approches horizontales et de recommandations pour les principaux aspects de la mise en œuvre des AMP, notamment l'intégration des Interactions Terre-Mer (ITM), l'examen des éléments transfrontaliers, l'implication des parties prenantes et la création de mécanismes de réseaux entre les pays permanents et opérationnels. Les résultats des projets ont été présentés lors d'une conférence finale conjointe (Venise, Italie, 12-13 décembre 2018). Les connaissances rassemblées dans le cadre de la mise en œuvre des projets et les meilleures pratiques identifiées ont alimenté les Formations régionales aux AMP organisées par le CAR/PAP, avec le soutien de l'Accord de coopération avec le ministère italien de l'Environnement, de la terre et de la mer (IMELS).

23. L'évaluation finale de la composante politique du programme SwitchMed a été conduite par un consultant indépendant entre juin et septembre 2018. Les résultats de l'évaluation étaient positifs et la note générale attribuée au projet était Satisfaisante. L'Évaluateur a conclu que la composante politique du programme SwitchMed était d'une grande pertinence stratégique pour la région, reflétée dans les résultats très satisfaisants atteints aux niveaux régional et national. L'évaluateur a recommandé de continuer à mettre en œuvre les projets et initiatives liés à des thèmes dans le cadre institutionnel de coopération du PNUE/PAM visant à relever les défis régionaux que constitue la dégradation de l'environnement.

24. La deuxième phase de SwitchMed (SwitchMed II) a été approuvée par la Commission européenne à la fin de l'année 2018. Le projet sera coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et mis en œuvre par l'ONUDI, le PNUE/Division de l'économie et le Centre d'activités régionales/Consommation et production durables (CAR/CPD). Le contrat entre l'ONUDI et CAR/CPD est en cours de préparation. Le montant total de la contribution budgétaire de l'UE s'élève à 15 000 000 euros pour 4 ans. Le budget de CAR/CPD s'élève à 6 352 000 euros. Les pays bénéficiaires seront l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie. CAR/Info dirigera 3 sous-composantes sur le cadre politique régional en vertu de la Convention de Barcelone pour développer des entreprises d'économie circulaire et verte, sur la création d'un environnement favorable à une économie économe en ressources et circulaire, et sur le mécanisme de réseautage.

25. REMPEC a contribué à l'élaboration d'une proposition de projet visant à appuyer le développement du Plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures (ASOSCoP), dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR). Une contribution volontaire du Gouvernement français, s'élevant à 8 000 euros, a été engagée pour cofinancer l'Atelier régional sur la ratification et la mise en œuvre efficace de l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) (La Valette, Malte, 11-13 décembre 2018).

26. CAR/Plan Bleu a mobilisé un financement supplémentaire pour plusieurs activités du Programme de travail, comme suit : a) l'appel à propositions d'actions pilotes de BlueMed a été une réussite et permettra d'organiser trois réunions d'experts sur la navigation de croisière et de plaisance en mer Méditerranée ; b) un appui financier a été engagé par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et le Ministère français de la transition écologique et solidaire pour contribuer à l'achèvement des rapports d'évaluation, y compris l'organisation de deux réunions présentielles du Comité directeur du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (SoED 2019), en janvier et mars 2019 ; c) un appui financier a également été engagé par l'Agence

française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et le Ministère français pour débiter un processus de renouvellement des outils et pratiques en matière de communication.

27. CAR/Info, CAR/ASP et CAR/Plan Bleu participeront à la mise en œuvre du projet MEDREGION (Aider les États membres méditerranéens à mettre en œuvre les décisions et programmes de mesures sur le bon état écologique (BEE) de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » et contribuer à la coopération régionale/sous-régionale) sous la direction du Centre hellénique de la recherche marine (HCMR). Plan Bleu sera chargé de la sous-mission suivante : « Appuyer l'identification et la surveillance des effets des programmes de mesures sur les activités humaines et le bien-être ». Une proposition de projet a été soumise à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, axée sur l'impact des activités économiques et des usages sur l'environnement marin, et est en attente de réponse.

28. Le projet ADRIADAPT « Une plateforme d'information sur la résilience pour les villes et villages de l'Adriatique » a été approuvé pour financement par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Le projet, auquel le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) est partenaire, a une durée de 24 mois, du 01/01/2019 au 31/12/2020.

29. CAR/CPD a signé une cessation directe avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui complètera les activités élaborées en coopération avec l'IMELS. Les activités visent à renforcer le cadre réglementaire et collaborer avec l'industrie alimentaire et le secteur des boissons en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, pour lutter contre les chaînes de valeur d'emballages plastiques au sein d'une économie circulaire. Les fonds sont alloués par le biais du Fonds autrichien DRIVE (Delivering Resource efficiency INVEstments), mis en place dans le cadre du projet MedRESCOP labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

30. La proposition de projet du GIMED (Projet MED Impact Vert – des investissements positifs pour des impacts positifs), sélectionné avec succès par le Secrétariat ENI CBC/MED, débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le projet durera 3 ans et disposera d'un budget de 4 460 000 euros. Les pays impliqués dans le projet sont l'Égypte, l'Italie, le Liban, la Palestine, l'Espagne et la Tunisie. Le CAR/CPD est le coordonnateur du projet et son budget s'élève à 435 000 euros.

31. Le consortium dirigé par LDK, avec le CAR/CPD comme partenaire, a été sélectionné pour la mise en œuvre du projet Soutien eau et environnement (WES) (Appel EuropeAid/139671/DH/SER/MULTI). Le projet durera 4 ans (mai 2019-mai 2023). Les pays bénéficiaires se situent au sud de la Méditerranée. Le CAR/CPD élaborera des activités de renforcement des capacités liés à la prévention de la pollution plastique et à l'économie circulaire.

32. Un premier projet de compilation et d'analyse des outils régionaux existants sur le tourisme durable en Méditerranée est préparé par les CAR/Plan Bleu, CAR/PAP, CAR/CPD et le CAR/ASP, et les fonds nécessaires au projet BlueMed pour un démarrage de l'action sur les croisières durables et la navigation de plaisance ont été réunis. Le troisième événement de capitalisation sur le Tourisme durable en Méditerranée a eu lieu à Split, en Croatie, les 27 et 28 mars 2019. Quatre fiches d'information politique sur le tourisme durable en Méditerranée ainsi qu'un document politique et une stratégie en matière de plaidoyer sont en cours de préparation. Une conférence de capitalisation sur les projets de tourisme durable en Méditerranée a été organisée (Barcelone, Espagne, 4-5 juin 2019). Un webinaire d'experts et un atelier sur les croisières durables et la navigation de plaisance se sont respectivement tenus le 14 mai (webinaire) et le 19 juin 2019 (Genève, Italie).

### **Réalisation stratégique 1.2: Assistance des Parties contractantes dans le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action**

33. Le format de rapport révisé a été rendu disponible sur le nouveau Système de rapports de la Convention de Barcelone (BCRS) en ligne, lancé le 4 octobre 2018 de façon à ce que les Parties contractantes soumettent leurs rapports de mise en œuvre nationaux pour l'exercice biennal 2016–2017. Le 9 juillet 2019, 19 Parties contractantes ont commencé à soumettre leurs rapports en utilisant le nouveau BCRS, et 11 Parties contractantes ont officiellement soumis leurs rapports. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne la soumission des rapports de mise en œuvre nationaux qui

étaient en souffrance pour les exercices biennaux 2012-2013 et/ou 2014-2015.

34. Les travaux du Comité de respect des obligations progressent bien. Le Projet de Décision pertinent est présenté dans le document UNEP/MED WG.468/4. Le Comité de respect des obligations s'est réuni à deux reprises pendant l'exercice biennal en cours (Athènes, Grèce, 27-29 juin 2018 et 25-26 juin 2019). Le Comité de respect des obligations a adopté son Programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021, est convenu d'un ensemble de recommandations visant à promouvoir le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et est convenu de statuer sur la recevabilité de la communication des Ecologistas en Acción de la Región Murciana relative à la mise en œuvre du Protocole sur les Aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée en Espagne, sur la base des critères de recevabilité des sources pertinentes d'information et procédure prévus au paragraphe 23.bis des Procédures et mécanismes de respect des obligations de la Convention de Barcelone et ses protocoles.

### **Réalisation stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et des complémentarités chez les institutions mondiales et régionales**

35. La participation des parties prenantes (ONG, autorités locales, société civile, communauté scientifique, etc.) et l'identification des synergies potentielles avec les organisations internationales et régionales afin d'augmenter l'efficacité des travaux sont des éléments cruciaux du renforcement de la gouvernance du PNUE/PAM. Ceci est réalisé, *inter alia*, grâce à l'implication des initiatives internationales pertinentes et l'opérationnalisation ou la conclusion d'accords juridiques. Dans ce contexte, les initiatives décrites ci-après jouent un rôle significatif dans la mise en œuvre de la Décision IG. 19/6 de la CdP "Coopération et partenariat PAM/Société civile". En promouvant la coopération et le partenariat, le PNUE/PAM répond également à l'appel du Siège du PNUE visant à encourager la coopération et la coordination programmatiques avec les autres AME ou organisations internationales et régionales, compte tenu de l'importance du renforcement des synergies avec les autres acteurs.

36. La coopération avec les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm a été activement recherchée et a conduit à un Mémoire d'accord (MdA) avec ces Conventions dans le but de travailler sur des domaines d'intérêt commun, notamment une gestion écologique des produits chimiques, des déchets marins et des microplastiques. Le MdA amendé a été signé à Genève, en Suisse, le 7 décembre 2018.

37. Suite à l'appel en faveur de nouveaux Partenaires du PAM lancé par le Secrétariat et à sa promotion par l'Unité de coordination et les Composantes du PAM par l'intermédiaire d'une série d'activités, le Secrétariat a reçu et évalué neuf demandes de Partenaires du PAM potentiels. Par ailleurs, 18 demandes de renouvellement de l'accréditation de Partenaires du PAM approuvées lors de la dix-huitième session de la Conférence des Parties (CdP 18) (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013) ont été reçues. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Projet de Décision sur la Gouvernance (Document de travail UNEP/MAP WG.468/5), ainsi que le Document d'information UNEP/MAP WG.468/Inf.24.

38. Les travaux se poursuivent sur la mise en œuvre du MdA entre le PNUE/PAM et le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Une réunion bilatérale s'est tenue dans les locaux de l'UpM, à Barcelone, en Espagne, le 19 juillet 2018. Une seconde réunion devrait avoir lieu par téléconférence, le 29 juillet 2019. Le Secrétariat du PNUE/PAM a participé à la troisième réunion du Groupe de travail environnement de l'UpM, qui s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, le 9 avril 2019.

39. Le Secrétariat (Groupe de coordination et Plan Bleu) s'est allié au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et au Fonds mondial pour la nature (WWF) pour organiser un événement parallèle à la Conférence sur l'économie bleue durable organisée à Nairobi, Kenya (26-28 novembre 2018). L'événement parallèle s'intitule « La dimension régionale d'une économie bleue durable et inclusive : le modèle de la Méditerranée ». CAR/ASP a également participé à la Conférence.

40. Les travaux se poursuivent également sur la mise en œuvre du MdA entre le PNUE/PAM et la

Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en 2012. À cet égard, une réunion bilatérale s'est tenue à Athènes, en Grèce, le 1<sup>er</sup> octobre 2018. La réunion a *inter alia* identifié les priorités pour l'année prochaine, notamment la coopération dans l'Adriatique, les Déchets marins, les Espèces non indigènes (ENI) et la mise à jour du MdA.

41. L'Unité de coordination et le CAR/ASP ont participé et contribué au Forum du poisson 2018 de la CGPM (Rome, Italie, 10-14 décembre 2018) dans le cadre des événements suivants : un atelier sur « *La complémentarité entre les outils de conservation reposant sur des aires de la mer Méditerranée* » ; un événement parallèle sur « *La coopération intersectorielle entre les Organisations de mers régionales et les organismes de gestion des pêches régionales et les valeurs ajoutées du dialogue mondial de l'IOD* » présentant « *la vitrine méditerranéenne de la coopération bilatérale entre les Secrétariats du PNUE/PAM et de la CGPM* » ; l'événement parallèle co-organisé par le PNUE/PAM et la CGPM sur le projet pilote sub-régional sur les pêches et les Espèces non indigènes en Méditerranée orientale mis en œuvre dans le cadre du projet EcApMEDII ; et un stand partagé avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire, et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) où du matériel de sensibilisation sur le PNUE/PAM et le CAR/ASP était présenté. Le PNUE/PAM a participé à la 42<sup>ème</sup> session de la CGPM (Rome, Italie, 22-26 octobre 2018), qui faisait également le suivi du plan de surveillance sub-régional pour les ENI élaboré par l'Étude pilote conjointe CGPM/PAM sur la Méditerranée orientale et les ENI.

42. Le Coordonnateur et des représentants du CAR/CPD ont participé à l'ANUE-4 (Nairobi, Kenya, 11-15 mars 2019). Le Coordonnateur a contribué en tant que intervenant/conférencier/spécialiste à un certain nombre d'événements, tels que la Réunion des responsables de secrétariats d'Accords multilatéraux environnementaux sur les synergies entre les divers groupes des deux processus en cours pour l'après 2020 des programmes sur la diversité biologique et les produits chimiques ; l'événement parallèle sur la pollution dans le sud-est et le sud de l'Europe – Résultats de la Conférence ministérielle « *Solutions innovantes pour la pollution dans le sud-est et le sud de l'Europe* » ; la Table ronde avec les médias sur le PASSAGE au Vert ; le déjeuner Partenariat mondial sur la mise en réseau des déchets marins – le nœud Déchets marins ; la Table ronde Mers régionales sur les Déchets marins et les microplastiques ; le petit déjeuner Dialogue : « *Instruments de financement pour les déchets marins : sommes-nous focalisés sur ce qui fait mal ?* » et le petit déjeuner annuel du réseau des femmes ministres. Pendant l'ANUE-4, le CAR/CPD a donné de la visibilité aux activités du PAM en matière de CPD par l'intermédiaire d'un stand du programme SwitchMed, au « *UNEA Foyer exhibition* », où des vidéos et des publications sur les impacts étaient présentées.

43. Le PNUE/PAM a contribué et a participé à la préparation par le PNUE du Rapport du Secrétaire général intitulé « *Vers un pacte mondial pour l'environnement – Écarts entre le droit international de l'environnement et les instruments liés à l'environnement.* » Il a également contribué à l'implication du PNUE dans les processus mondiaux, tels que le « *Processus régulier pour l'établissement des rapports et l'évaluation au plan mondial de l'état de l'environnement marin, y compris des aspects socio-économiques* » (le « *Processus régulier* ») et le processus sur un instrument international juridiquement contraignant sur le droit de la mer relatif à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale.

44. La préparation de la 2<sup>nde</sup> édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales pour le développement durable s'est poursuivie. Les progrès ont été présentés pour examen et commentaires aux deux réunions du Comité de pilotage de la CMDD, la réunion des Points focaux du Plan Bleu et la 18<sup>ème</sup> réunion de la CMDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin). Des confirmations ont été reçues par les trois pays participants (Albanie, Égypte et Tunisie) et des rapports nationaux sont en préparation avec l'équipe d'experts du consultant. Les pays ayant participé à la première édition pilote ont confirmé leur volonté de participer à l'examen de la seconde édition et d'apporter des contributions sur les progrès réalisés en vue du rapport sur la capitalisation.

45. Le CAR/ASP a participé à la CdP 14 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Sharm el Sheikh, Égypte (17-29 novembre 2018), et a disposé d'un stand d'information présentant les activités relatives à la biodiversité en Méditerranée en vertu de la Convention de Barcelone et du Protocole ASP/DB. Le CAR/ASP a présenté les travaux en cours visant à conserver la biodiversité des

côtes méditerranéennes de l'Égypte par le biais d'un atelier dédié organisé en collaboration avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales. Le CAR/ASP a également présenté ses activités relatives à la collecte des données sur l'environnement marin et aux services connexes de traitement et modélisation des données, entreprises dans le cadre du projet ODYSSEA financé par le programme Horizon 2020 de la Commission européenne. Un événement parallèle a été à cette fin organisé avec le PNUE-Centre mondial de surveillance pour la conservation, le Réseau arabe pour l'environnement et le développement et Deltares. Le CAR/ASP a aussi participé à l'événement parallèle organisé par le Secrétariat de la CDB sur le dialogue mondial relatif à l'Initiative pour des océans durables, et a organisé un stand pour présenter les supports de sensibilisation au PNUE/PAM et au CAR/ASP.

46. Le REMPEC a participé, *inter alia*, aux 72<sup>ème</sup> et 73<sup>ème</sup> Réunions du Comité de protection de l'environnement marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI) (Londres, Royaume-Uni, 9-13 avril 2018 et 22-26 octobre 2018), afin de présenter les progrès relatifs au Protocole « Prévention et situations critiques ». Des informations sur le Programme du PNUE sur les mers régionales, et le soutien significatif apporté par les organisations intergouvernementales associées et les CAR à la mise en œuvre de la Convention sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) et du Protocole sur la préparation, la lutte et la coopération contre les événements de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses (Protocole OPRC-HNS) dans le monde entier, et les résultats du MEDEXPOL 2018 ont été présentés lors de la 6<sup>ème</sup> session du Sous-Comité sur la prévention et la lutte en matière de pollution (PPR6 - Londres, 18-22 février 2019).

47. Le PNUE/PAM et la présidence française du G7 ont conjointement organisé, avec le soutien du gouvernement italien, un atelier sur le Plan d'action du G7 pour lutter contre les déchets marins en synergie avec la Convention sur les mers régionales (Metz, France, 5-6 mai 2019). Le principal objectif de cet atelier était de renforcer les complémentarités entre la mise en œuvre du Plan d'action du G7 pour lutter contre les déchets marins et les travaux entrepris par les organisations régionales, telles que les Conventions sur les mers régionales (CMR) et les Organisations de gestion des pêches régionales (OGPR). Les principaux résultats de l'atelier ont été transmis à la Réunion des ministres de l'environnement du G7 (Metz, France, 5-6 mai 2019) et ont alimenté ses discussions.

48. La 3<sup>ème</sup> Réunion de la plate-forme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée a été organisée à Izmir, Turquie, (11-12 octobre 2018) pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail commun pour 2018, comme convenu par les membres de la plate-forme lors de leur 2<sup>ème</sup> Réunion en novembre 2017. La réunion s'est tenue juste après la 2<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage du projet MED sur les déchets marins financé par la CE et la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins.

49. En outre, le PNUE/PAM a participé au Groupe d'experts ad hoc ouvert sur les déchets marins et les microplastiques (Nairobi, Kenya, 29-31 mai 2018), organisé par le PNUE/PAM en réponse à la résolution de l'ANUE-3 sur les déchets marins et les microplastiques (UNEP/EA.3/ Res.7). En préparation de la réunion, un document de synthèse a été préparé et soumis par le Secrétariat. L'objectif du groupe d'experts est d'examiner les obstacles et les options en matière de lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques en milieu marin de toutes origines, en particulier celles situées à terre. La deuxième réunion aura lieu à Genève, en novembre 2018.

50. Le Secrétariat participe également activement au processus sur la Gouvernance des océans pour l'Afrique mené par le siège du PNUE et, à cette fin, à l'atelier de cadrage sur la gouvernance des océans pour l'Afrique (Zanzibar, Tanzanie, 23-25 juillet 2018) et au Comité consultatif sur l'élaboration d'une stratégie africaine pour la gouvernance des océans (Nairobi, Kenya, 29-30 novembre 2018).

51. Le Secrétariat a participé activement à la Conférence sur l'économie bleue durable qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, les 26 et 28 novembre 2018 et a organisé, en coopération avec le Secrétariat de l'UpM, le WWF Med et l'UICN Med, un événement parallèle réussi intitulé «*La dimension régionale de la transition vers une économie bleue durable et inclusive : le cas de la mer Méditerranée* ».

52. Le Secrétariat a participé au premier Comité directeur du Programme financé par l'UE SwitchMed II (Vienne, Autriche, 3-4 avril 2019). Les partenaires d'exécution sont arrivés à obtenir un consensus sur les objectifs principaux du programme, le plan de travail pour la première année a été examiné et convenu, et le rôle des Points focaux a été approuvé. Sur la base des résultats de la première phase de SwitchMed, sa deuxième phase apportera une contribution encore plus importante au changement vers la consommation et la production durables (CPD) et l'économie circulaire en Méditerranée, conformément au cadre du PAM-Convention de Barcelone. Le programme sera structuré autour de six produits : i) industrie plus verte et circulaire – Med Test iii ; ii) appui à la création et au développement d'entreprises circulaires et vertes ; iii) cadre réglementaire régional renforcé en vertu de la Convention de Barcelone ; iv) appui à la mise en œuvre des Plans d'action nationaux relatifs à la CPD ; i) dispositif de réseautage ; et vi) gestion des programmes.

53. La Conférence de clôture du mécanisme d'appui à la gestion intégrée durable de l'eau (SWIM) et Horizon 2020 s'est tenue à Bruxelles, Belgique (8 avril 2019). La réunion a examiné les résultats et réussites clés du projet, ainsi que l'impact sur le terrain, et a souligné sa contribution à la cohérence et la coopération régionales. Le Secrétariat a reconnu les très bons travaux entrepris avec l'appui du Projet visant à la mise en œuvre des Plans d'action nationaux en vertu du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (LBS), et a mis l'accent sur le fait qu'une contribution encore plus importante est attendue lorsque les Parties contractantes établiront des rapports sur la mise en œuvre des Plans d'action nationaux.

54. Le Secrétariat a participé à la 3e Réunion du Comité directeur du Projet ENI SEIS II South et à la 9e Réunion du Groupe d'examen et de suivi d'Horizon 2020, conjointement organisées à Vienne, Autriche (6-7 novembre 2018). La réunion a reconnu les progrès réalisés aux niveaux régional et national, notamment concernant l'accord sur les indicateurs pour Horizon 2020, la préparation de fiches d'information sur les indicateurs et le développement d'infrastructures de rapport des données. Il a été convenu d'étapes concrètes concernant la prochaine évaluation d'Horizon 2020, et l'accent a été mis sur le fait d'éviter les doublons et de se baser sur des informations provenant de rapports d'évaluation fondamentaux du PAM. Le plan régional d'activités jusqu'à 2020 a été conclu en s'axant particulièrement sur le renforcement de l'appui national, de l'ensemble des indicateurs d'Horizon 2020, et du renforcement des capacités de gestion et d'infrastructures de données.

55. Le Coordonnateur a participé et a donné une présentation à la conférence « Before the Blue COP » organisée par le Ministère de la transition écologique en Espagne en préparation de la CdP 25 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au Chili, « The Blue COP ». Il a fait une présentation sur la pertinence du cadre institutionnel/réglementaire/d'exécution du système PAM pour les changements climatiques et son impact sur la Méditerranée, en particulier le Protocole de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), les progrès en matière de planification spatiale marine, et les travaux concernant les aires marines protégées. Il a expliqué l'emphase stratégique que le PNUE/PAM place sur la réalisation au niveau régional des objectifs, engagements et ambitions des Accords multilatéraux environnementaux et d'autres mécanismes intergouvernementaux mondiaux, et a souligné le rôle important de la dimension régionale, qui est de plus en plus reconnu.

56. Dans le contexte de l'Opportunité de collaboration entre projets (ICO) financée par le FEM entre la Convention du courant de Benguela (CCB - Angola, Namibie et Afrique du Sud) et le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, l'Unité de coordination et les représentants du CAR/PAP se sont rendus en Namibie du 18 au 21 février 2019 pour rencontrer le secrétariat de la CCB et discuter de l'application de la planification de l'espace maritime (PEM) dans les deux régions. L'objectif de cette collaboration, qui impliquera également une visite du CAR /PAP par la CCB en septembre 2019, est d'échanger et de transférer des connaissances et des expériences sur l'application de la PEM dans les grands écosystèmes marins nationaux et transfrontaliers.

57. Pour renforcer la coopération avec les procédures et mécanismes de respect des obligations établis conformément aux autres accords multilatéraux environnementaux (AME), les représentants des comités de respect des obligations a) de la Convention de Londres/Protocole de l'OMI, b) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et c) des Conventions de Bâle-

Rotterdam-Stockholm, ont présenté les travaux de leurs comités à la 14<sup>ème</sup> Réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone (Athènes, Grèce, 27-29 juillet 2018). En outre, les travaux du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone ont été présentés à la réunion du Comité de respect des obligations de la CGPM (Madrid, Espagne, 5-6 juillet 2018). Ces échanges ont conduit à une collaboration plus étroite dans des domaines d'intérêts mutuels, tels que l'établissement de critères d'évaluation du respect des obligations.

**Réalisation stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension améliorées de l'état de la mer Méditerranée et des côtes grâce à des évaluations commissionnées pour informer la prise de décisions**

58. La préparation du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement (SoED 2019) a été l'une des principales réalisations attendues dans le cadre de ce résultat. Trois réunions du Comité de pilotage du SoED 2019 ont été convoquées entre octobre 2018 et mars 2019 (téléconférence, octobre 2018 ; Genève, Suisse, 11 janvier 2019 ; Marseille, France, 28 mars 2019). La première version du SoED 2019 a été présentée lors des réunions des points focaux du CAR/Plan Bleu, puis à la 18<sup>ème</sup> réunion de la CMDD (respectivement, les 28-29 mai et du 11 au 13 juin 2019). Un atelier sur le SoED 2019 s'est tenu à la suite de la réunion des points focaux du CAR/Plan Bleu (Marseille, France, le 27 juin). Le SoED 2019 est traité dans le projet de décision sur les études d'évaluation (document UNEP/MED WG.468/7), tandis que le projet de rapport est présenté dans le document UNEP/MED WG.468/Inf.16.

59. Les progrès de la phase I du MED 2050 et sur la feuille de route révisée pour le MED 2050 ont été présentés pour examen et commentaires lors de la réunion des Points focaux du Plan Bleu et de la 18<sup>ème</sup> Réunion de la CMDD. La feuille de route est traitée dans le projet de décision sur les études d'évaluation (document UNEP/MED WG.468/7). La consolidation des tendances régionales est en cours, en vue d'un premier rapport MED 2050 et d'un atelier de prospective thématique d'ici à novembre 2019 (MED 2050, module 1).

60. Le Secrétariat a préparé le projet de feuille de route et d'évaluation des besoins du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED-QSR 2023), sur la base des recommandations clés de la décision IG.23/6, de ses principaux constats et défis, des recommandations figurant dans le document UNEP/MED WG.450/3 « *Rapport d'activité sur l'application de la décision IG.22/7 sur le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et les Critères d'évaluation connexes (PISE)* » et des conclusions et recommandations de la réunion du PISE sur les meilleures pratiques. Le document a été partagé avec le Bureau et les membres du groupe de coordination de l'approche écosystémique pour commentaires ; il a également été discuté lors des réunions du CORMON et une version révisée sera présentée à la réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique (Athènes, Grèce, le 9 septembre 2019).

61. La proposition d'actualisation du tableau de bord du développement durable en Méditerranée a été finalisée, en tenant compte des objectifs de développement durable, des décisions pertinentes de la CdP et des recommandations du Comité de pilotage de la CMDD. La feuille de route sur le tableau de bord du développement durable en Méditerranée jusqu'à la CdP 21 a été examinée lors de la 20<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage de la CMDD. Le tableau de bord rempli et les recommandations pour l'avenir ont été présentés à la réunion des Points focaux du CAR/Plan Bleu et à la 18<sup>ème</sup> réunion de la CMDD. De plus amples informations sont présentées dans le document UNEP/MED WG.468/Inf.17.

62. La préparation du projet de rapport d'évaluation scientifique sur les changements environnementaux et climatiques en Méditerranée se poursuit, en collaboration avec l'UpM. Les pairs ont été invités à participer à l'examen par les pairs de la première version. Le CAR/Plan Bleu a participé à la CdP 24 de la CCNUCC à Katowice en Pologne (du 2 au 14 décembre 2018) et a contribué à un événement parallèle organisé par le Groupe d'experts sur les changements climatiques et environnementaux en Méditerranée. L'évaluation préliminaire du réseau MedECC est présentée dans le document UNEP/MED WG.468/Inf.18.

**Réalisation stratégique 1.5 : Amélioration et accessibilité des connaissances et du système d'information du PAM pour l'élaboration des politiques et pour une sensibilisation et compréhension accrues**

63. Le CAR/Info a préparé un document sur les principaux éléments et la feuille de route pour la préparation d'une politique de gestion des données PNUE/PAM, qui a été examiné à la réunion des Points focaux du CAR/Info et est traité dans le projet de décision sur la gouvernance (document UNEP/MED WG.468/5).
64. Le prototype et la structure du nouveau site Web de REMPEC ont été abordés avec l'OMI, le PNUE/PAM et le CAR/ASP aux fins du déploiement en ligne et du développement de contenus. Des échanges continus avec le CAR/Info sont en place concernant l'accueil et le transfert des outils REMPEC dans le serveur CAR/Info, ainsi que le développement du site Web REMPEC. Dans le cadre du Projet West MOPoCo financé par l'UE, une entreprise a été engagée pour développer le site Web du projet en mars 2019.
65. Le CAR/ASP a commencé à collecter des données sur diverses composantes relatives à la biodiversité sur la base du modèle de métadonnées déjà préparé dans le cadre de la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité (PMB). De nouvelles données ont également été intégrées au catalogue de la PMB. En outre, le CAR/ASP a émis un appel d'offres pour mettre à jour la PMB et concevoir de nouveau les autres bases de données du CAR/ASP : la Base de données des espèces exotiques envahissantes marines de Méditerranée (MAMIAS), la Base de données des aires marines protégées de Méditerranée (MAPAMED) et la Base de données du Formulaire standard des données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.
66. Le Système intégré d'information géographique sur l'évaluation et la gestion des risques de pollution marine en Méditerranée (MEDGIS-MAR) a été mis à jour et complété par 15 nouvelles fonctionnalités, notamment un niveau relatif aux rejets illicites, une interface réactive avec des filtres supplémentaires, un accès personnalisé et une mise à jour par les États côtiers méditerranéens et une exécution de simulations de prévisions pétrolière.

**Réalisation stratégique 1.6 : Sensibilisation et mobilisation accrues**

67. Le Secrétariat, en étroite collaboration avec le CAR/Info et avec la participation active de l'Équipe spéciale information et communication, a élaboré la stratégie de communication opérationnelle, qui a été examinée à la réunion des Points focaux du CAR/Info et est traitée dans le projet de décision sur la Gouvernance (document UNEP/MED WG.468/5).
68. La Journée de la côte méditerranéenne 2018 et le 40<sup>ème</sup> anniversaire du CAR/PAP se sont tenus à Split, en Croatie, le 25 septembre 2018, réunissant plus de 100 participants. Les manifestations se sont tenues juste après la réunion annuelle de coordination des mers régionales qui s'est déroulée dans les locaux du CAR/PAP, les 23 et 24 septembre 2018. La Journée de la côte méditerranéenne 2019 est organisée en coopération avec le Ministère chypriote de l'Agriculture, du développement rural et du tourisme, à Ayia Napa, le 25 septembre 2019.
69. En vue de renforcer la visibilité du PAM, un stand a été mis en place par le CAR/ASP et le CAR/Info à la CdP 14 de la CDB à Sharm el Sheikh, Égypte (17-29 novembre 2018) pour présenter les activités du PNUE/PAM relatives à l'adoption de l'approche écosystémique en Méditerranée. 3 800 personnes provenant du monde entier ont participé à la CdP 14 de la CDB, qui a été une bonne occasion de renforcer la visibilité du PAM. Un autre stand a été mis en place en collaboration avec ACCOBAMS lors du Forum du poisson à Rome, Italie (10-14 décembre 2018). 428 personnes provenant de 45 pays différents y ont participé, et ce stand a été une bonne occasion de renforcer le rôle du PAM de partie prenante clé en matière de conservation de la biodiversité marine, travaillant en collaboration étroite avec les organes de pêche et la communauté scientifique.
70. Le Secrétariat a coorganisé, avec le Ministère hellénique de l'environnement et de l'énergie, en

coopération avec la France et le Monténégro, un événement parallèle lors du Forum régional sur le développement durable de 2019 pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), organisé à Genève, Suisse (21-22 mars 2019). Cet événement parallèle visait à i) présenter l'ensemble des mécanismes mondiaux analogues relatifs au développement durable en vigueur en Méditerranée ; et ii) présenter des témoignages de France, de Grèce et du Monténégro sur les activités d'apprentissage entre pairs relatives aux cadres nationaux établis pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

71. Le Secrétariat (Groupe de coordination et CAR/CPD) a contribué à la Conférence annuelle du Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED) (Beyrouth, Liban, 8-9 novembre 2018), avec une session consacrée à l'économie circulaire et à la consommation et la production durables.

72. Lors de la deuxième session de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, États-Unis d'Amérique, 25 mars-5 avril 2019), l'Espagne, qui a participé à la réunion, a fait deux présentations pour le compte du PNUE/PAM, préparées par le Secrétariat (CAR/ASP) lors d'un événement parallèle sur « l'Application des outils de gestion selon les zones en vertu des programmes des mers régionales ».

73. Une exposition photographique itinérante visant à informer et sensibiliser au sujet des habitats clés marins méditerranéens et les espèces non indigènes a été élaborée. Elle a été organisée pour la première fois à Antalya, Turquie, lors des symposiums du CAR/ASP sur les habitats clés marins et les espèces non indigènes, du 14 au 18 janvier 2019. Des supports de communication (sacs en toile, thermos, clés USB) ont été fabriqués et distribués.

74. Le CAR/ASP a appuyé ENVIROFEST (19-23 mars 2019), le premier festival de films en Tunisie, par le biais de sa participation aux projections de films et aux débats, et de l'organisation d'un atelier éducatif pour les enfants sur la biodiversité marine. Le CAR/ASP a également adapté, du français à l'arabe, les guides de bonnes pratiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Initiative pour des océans durables-ACCOBAMS/CAR/ASP pour la gestion des espèces vulnérables (oiseaux marins, cétacés, tortues de mer, requins et raies mantas) capturées accidentellement dans le cadre de la pêche en Méditerranée.

75. Les publications du système PAM-Convention de Barcelone sont les suivantes : État des forêts méditerranéennes 2018, Plan Bleu coédité avec la FAO, novembre 2018 ; 20 études de cas sur les moyens de prévenir l'utilisation des produits chimiques toxiques fréquemment rencontrés dans la région méditerranéenne, CAR/CPD, juin 2018 ; Atelier régional : « *Effets des activités anthropiques sur les écosystèmes marins méditerranéens et l'économie* », (Note du Plan Bleu, n° 36), avril 2018 ; Climagine, co-constructions le littoral de demain, (Note du Plan Bleu n° 37), août 2018 ; Comment identifier et reconnaître les requins et les raies de la Méditerranée : Manuel de formation (en français), CAR/ASP ; Définir les espèces les plus représentatives pour l'indicateur candidat 24 du PISE, CAR/ASP ; Interface science-politique (SPI) pour soutenir les plans de mise en œuvre du suivi ainsi que les développements de la politique sous-régionale et régionale concernant les clusters EcAp sur la pollution, les contaminants et l'eutrophisation, la biodiversité marine et les pêches, la côte et l'hydrographie (Document du Plan Bleu n° 18), février 2019 ; Faciliter l'accès au financement des entrepreneurs verts des pays du sud de la Méditerranée - Options disponibles et innovations potentielles, produite conjointement par le CAR/CPD et l'UpM, avec l'aide financière de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA) ; Magazines SwitchMed pour l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, Israël, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie ; Programme de soutien aux Switchers : feuilles de route pour le renforcement à l'échelle régionale et nationale ; Les héros de la Méditerranée débarquent contre les plastiques à usage unique, produite conjointement par le CAR/CPD et Zero Zbel (Zéro déchet au Maroc).

## **II. 2 Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE**

### **Réalisation stratégique 2.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la**

### **Convention de Barcelone et de ses quatre Protocoles relatifs à la pollution et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'actions correspondants**

76. Le MED POL a entrepris d'évaluer la mise en œuvre des plans régionaux existants pour la DBO, les POP, le mercure et les déchets marins. Un projet de rapport consolidé a été soumis à la réunion des points focaux du MED POL.

77. REMPEC a favorisé d'autres collaborations et échanges d'expérience entre le Plan d'urgence pour le sud-ouest méditerranéen et l'Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée (RAMOGE), et a contribué aux discussions organisées à la Réunion du Groupe de travail RAMOGE (Monaco, 15 novembre 2018) afin d'explorer les synergies dans des domaines d'intérêt commun. REMPEC a également favorisé l'organisation du séminaire sous-régional sur l'indemnisation des dommages dus aux déversements d'hydrocarbures et de la première Réunion préparatoire sur la mise en œuvre du plan d'urgence pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures entre Chypre, la Grèce et Israël (4-6 décembre 2018, Lanarca, Chypre). L'aide de REMPEC a été formellement demandée pour élaborer un accord trilatéral (Plan d'urgence pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures) entre la Grèce, Chypre et l'Égypte.

78. L'accord dans le cadre de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) entre le Centre de formation et de recherche sur la préparation et la lutte contre la pollution marine accidentelle de l'Adriatique (ATRAC) et le REMPEC a été signé à Malte le 12 juin 2019.

79. Le REMPEC a établi des contacts avec INTERPOL et EUROPOL pour renforcer la coopération, dans le cadre du suivi de l'opération « 30 jours en mer », dont le rapport a été soumis à la réunion des Points focaux du REMPEC.

### **Réalisation stratégique 2.2 : Conception ou mise à jour de plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions**

80. 80. Le MED POL a organisé deux réunions d'experts régionales sur les six plans régionaux de lutte contre la pollution, qui se sont tenues en novembre 2018 et en mai 2019. Un « *rapport préliminaire* » sur les nouveaux éléments des plans régionaux a été établi pour la première réunion, puis a été mis à jour et présenté lors de la deuxième réunion. Les réunions régionales ont approuvé les principaux éléments/grandes lignes des plans régionaux, y compris un calendrier pour leur préparation jusqu'en 2025. Le projet de document final sur les principaux éléments a été soumis à la réunion des Points focaux du MED POL pour examen et approbation. La question est traitée dans le document de travail UNEP/MED WG.468/13.

81. 81. Le programme de travail du PAM pour l'exercice biennal 2018-2019 (décision IG.23/14) demandait au Secrétariat de préparer une proposition de mise à jour des annexes aux protocoles relatifs à la pollution. Conformément à ce mandat et sur la base des travaux entrepris au cours de l'exercice biennal précédent 2016-2017, le MED POL a procédé à l'analyse et a identifié les sections des annexes aux protocoles « SST », « Immersions » et « Déchets dangereux » qui pourraient être modifiées. Des informations complémentaires sont fournies dans le document UNEP/MED WG.468/Inf.22.

82. 82. Les travaux d'élaboration du Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) ont été entrepris dans le cadre du projet ENI SEIS II. Le MED POL a élaboré des Lignes directrices RRTP mises à jour ; préparé la Réglementation RRTP et proposé une méthodologie pour l'élaboration et l'application de facteurs d'émissions nationaux, renforçant la capacité des opérateurs nationaux à collecter, évaluer et signaler aux autorités nationales tous les polluants rejetés régulièrement dans l'environnement.

83. 83. Le MED POL coordonne la mise en œuvre des projets pilotes de « *Pêcher les déchets* » en Algérie, en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Maroc, et des projets pilotes « *Adopter une plage* » en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte et en Israël, au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie.

84. 84. Le MED POL a élaboré des lignes directrices régionales concernant les mesures clés de prévention et de réduction des déchets marins. Les lignes directrices « *Adopter une plage* » ont été

examinées lors de deux réunions régionales sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (Izmir, Turquie, 9-10 octobre 2018 ; Séville, Espagne, 8-10 avril 2019). Les lignes directrices proposées ont également été présentées et examinées lors de la réunion des Points focaux du MED POL, au cours desquelles elles ont été approuvées pour être soumises à la réunion des Points focaux du PAM (document UNEP/ MED WG.468/14)

85. 85. Le MED POL a également contribué à la préparation de trois lignes directrices supplémentaires préparées par le CAR/CPD et le REMPEC. Il s'agit notamment des lignes directrices pour l'élimination progressive des sacs en plastique à usage unique en Méditerranée ; des lignes directrices opérationnelles sur la mise en place d'installations de réception dans les ports et la livraison de déchets de navires en Méditerranée ; et d'un document d'orientation visant à déterminer l'application de redevances à un coût raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, l'application d'un système sans redevances spéciales en Méditerranée. Les trois lignes directrices ont été présentées et examinées lors des réunions des Points focaux respectifs et ont été approuvées pour être soumises à la réunion des Points focaux du PAM (document UNEP/MED WG.468/14).

86. 86. La réunion des points focaux du REMPEC a adopté le « 2019, Guide des risques de rejets gazeux résultant d'accidents de la mer ». La réunion a également approuvé le projet initial de table des matières du manuel interrégional conjoint de réponse aux substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS) élaboré en consultation avec l'ITOPF, le Cedre, HELCOM, l'accord OSPAR/BONN et le REMPEC dans le cadre du projet West MOPoCo.

87. 87. Les normes et lignes directrices offshore communes préparées par le PNUE/PAM avec une contribution significative du REMPEC sur i) l'élimination des hydrocarbures et des mélanges d'hydrocarbures, l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage et les mesures analytiques, ii) l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) iii) les restrictions ou conditions spéciales pour les Aires spécialement protégées (ASP) ont été simultanément soumises à la réunion des Points focaux du REMPEC et à la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques du ASP/DB. Les commentaires de ces réunions ont été examinés par la deuxième réunion du Sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe du gaz et du pétrole offshore de la Convention de Barcelone (OFOG) (Athènes, 27-28 juin 2019), en plus de l'examen de l'état de la mise en œuvre le Plan d'action offshore pour la Méditerranée et des recommandations proposées pour continuer à rationaliser l'approche écosystémique et les autres développements régionaux et mondiaux, ainsi que les modifications éventuelles à apporter aux annexes au Protocole « Offshore ». Les normes et ligne directrices offshore sont traitées dans le document UNEP/MED WG.468/12.

**Réalisation stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre de la prévention de la pollution marine et de la législation et de politiques de contrôle au niveau national, y compris par l'application et l'intégration dans des processus sectoriels**

88. Le MED POL a initié l'appel de données de la mise à jour du BBN en août 2018 et a fourni une assistance financière et technique à plusieurs Parties contractantes pour la mise en œuvre du 4<sup>ème</sup> Cycle de rapports sur le BBN. En parallèle, des projets pilotes RRTP sont en cours de mise en œuvre dans cinq pays partenaires (Égypte, Israël, Maroc, Palestine et Tunisie) et seront suivis d'une formation régionale.

89. Le PNUE/PAM, par l'intermédiaire du MED POL, a conclu un Accord de financement à petite échelle (SSFA) avec le Centre régional de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologies en Europe centrale, en Slovaquie (BCRC-Slovaquie), afin de renforcer l'efficacité des rapports communs établis conformément aux Conventions de Bâle et de Barcelone et d'améliorer le système de réglementation dans la région pour un meilleur traitement des données.

90. Dans le cadre du projet Déchets marins du Med, le CAR/ASP a continué à apporter son soutien technique aux pays afin d'améliorer leur législation en matière de réduction des déchets marins et en particulier des plastiques à usage unique. Les pays visés sont le Maroc, la Tunisie, le Liban, l'Égypte et l'Algérie. L'appui fourni est très différent d'un pays à l'autre : appui à l'élaboration d'une norme pour les sacs en plastique réutilisables, étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif

Responsabilité élargie des producteurs (EPR), réunion de consultation entre plusieurs parties prenantes. Des événements publics sont organisés en juillet au Maroc et en Égypte. Une réunion de consultation s'est tenue en Tunisie en juin 2019 sur l'élaboration d'une norme pour les sacs réutilisables.

91. Dans le cadre du projet Mécanismes de soutien (MS) SWIM H2020, le CAR/CPD a coordonné la préparation de deux études techniques visant à sélectionner les meilleures pratiques, les mesures d'économie circulaire et les technologies pour les pays cibles du SWIM-H2020 SM. Les secteurs sélectionnés étaient le secteur de l'huile d'olive et le secteur du ciment, en mettant l'accent respectivement sur les meilleures pratiques en matière de réduction des déchets, de consommation d'eau et d'énergie et de valorisation des sous-produits de la production d'huile d'olive, ainsi que sur les meilleures pratiques pour les déchets du processus énergétique afin d'éviter ou minimiser les problèmes environnementaux. Le CAR/CPD a apporté une assistance technique à l'Algérie, à la Jordanie, au Liban, au Maroc, à la Palestine et à la Tunisie pour la mise en place de mesures en matière de consommation et de production durables, d'économie circulaire et de réduction de la pollution. Le projet SWIM H2020 SM s'est achevé fin avril 2019 par une conférence de clôture qui s'est tenue juste après la réunion du groupe principal du Programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » (H2020) (Bruxelles, les 8 et 9 avril 2019).

#### **Réalisation stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine**

92. Le MED POL assure la coordination avec le CAR/ASP et le CAR/PAP afin d'aider les Parties contractantes à progresser dans la mise en œuvre du PISE au niveau national, en s'appuyant sur les programmes de surveillance existants et sur les enseignements tirés d'autres processus régionaux et/ou mondiaux. Des accords de financement à petite échelle ont été conclus avec l'Égypte, Israël, la Libye, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. À ce jour, des programmes intégrés de surveillance et d'évaluation nationaux (PISE nationaux) relatifs à l'OE5, l'OE9 et l'OE10 ont progressé en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, en Israël, au Monténégro, en Libye, au Maroc et en Turquie.

93. Le MED POL a organisé deux réunions CorMon : i) Réunion du Groupe de correspondance Approche écosystémique sur la surveillance de la pollution, tenue à Podgorica (Monténégro) du 2 au 3 avril 2019 ; et (ii) Réunion conjointe du Groupe de correspondance Approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins et l'Évaluation à l'horizon 2020/les Plans d'action nationaux des indicateurs de déchets du Projet ENI SEIS II, également tenue à Podgorica (Monténégro) (les 4 et 5 avril 2019). Ces réunions ont été précédées d'une réunion régionale sur les meilleures pratiques du PISE qui s'est tenue du 10 au 12 juillet 2018 à Rome, en Italie.

94. Un document a été préparé sur plusieurs questions intersectorielles liées à l'évaluation intégrée du BEE, aux critères d'évaluation et au barème des évaluations et a rouvert le débat dans le but d'appréhender les recommandations de la réunion régionale sur les meilleures pratiques du PISE (de juillet 2017) relatives à l'interaction des pressions, impacts et éléments de l'état dans l'évaluation du BEE et aux interdépendances entre les différents Objectifs écologiques pertinents de l'environnement côtier et marin en Méditerranée, dans le cadre d'approches méthodologiques pour des évaluations marines intégrées. En outre, une proposition initiale a été préparée pour l'examen des échelles de surveillance et d'évaluation, afin de définir l'approche imbriquée adéquate des unités de surveillance pour les échelles d'évaluation des indicateurs communs du PISE. Ce document vise à présenter des orientations concrètes et à proposer les étapes à suivre dans la sélection des échelles de surveillance et d'évaluation, dans le cadre du programme PISE, en fonction des pratiques actuelles.

95. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le MED POL a élaboré 24 critères d'évaluation de la pollution nouveaux/mis à jour liés au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED-QSR 2023). Les évaluations mises à jour concernant l'OE5 et à l'OE9 reposent sur des évaluations de concentrations ambiantes supplémentaires, à l'échelle sous-régionale de la Méditerranée (BAC Med), calculées à partir des concentrations ambiantes recommandées à l'échelle sous-régionale pour les métaux lourds présents dans le biote.

96. La base de données relative aux indicateurs communs 13, 14 et 17 a été mise à jour, pendant la

période 2016-2018, avec les nouveaux ensembles de données soumis par plusieurs Parties contractantes. En conséquence, le MED POL a préparé une mise à jour des évaluations régionales spatiales réalisées lors de l'élaboration du MED-QSR 2017, en tant que première évaluation globale du milieu marin fondée sur les indicateurs communs OE5 et OE9 du PISE. Un guide de l'application de la typologie de l'eau et des aspects connexes de la surveillance et de l'évaluation à la concentration de chlorophylle a (CI 14) dans la colonne d'eau a également été préparé. Les fiches techniques sur les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 relatifs à l'objectif écologique 5 (eutrophisation) et à l'objectif écologique 9 (contaminants) ont été mises à jour. Le MED POL a proposé pour la première fois des fiches d'information pour les indicateurs candidats 26 et 27 relatifs à l'objectif écologique 11 (Énergie, y compris le bruit sous-marin) qui ont été approuvées par la Réunion des Points focaux du MED POL.

97. Entre 2016 et 2018, la base de données du MED POL a été mise à jour avec de nouveaux ensembles de données relatifs à l'eutrophisation [Égypte (2012, 2015), France (2013-2016), Israël (2013, 2015, 2017), Monténégro (2016-2017), Maroc (2013-2015), Tunisie (2015), Turquie (2014-2015)] et aux contaminants [France (2015-2016), Israël (2015, 2017), Monténégro (2016-2018), Maroc (2016-2018), Slovénie (2016) et Turquie (2014-2015)]. Le processus d'installation de ces ensembles de données mises à jour dans le système d'information pilote du PISE est en cours, à la suite du contrôle de la qualité ; ainsi que le transfert de la base de données en ligne actuelle du MED POL vers le système d'information (pilote) du PISE.

98. En ce qui concerne les problèmes émergents en matière de déchets marins, le MED POL a préparé une proposition préliminaire sur les « Éléments méthodologiques pour la surveillance des microplastiques flottants », qui sera approfondie.

99. Une liste mise à jour des contaminants prioritaires conforme au système PNUE/PAM-Convention de Barcelone a été préparée ; des efforts coordonnés continuent de combler les lacunes en matière de connaissances sur les contaminants prioritaires en vue de leur prise en compte potentielle dans le cadre du programme PISE.

100. Une synthèse de l'évolution passée, de l'état actuel et des tendances futures des déchets marins en Méditerranée, mettant particulièrement l'accent sur les principales sources et les principaux facteurs, ainsi que sur les mesures à prendre pour les prévenir, a été préparée. Une brève évaluation de la situation des microplastiques ajoutés intentionnellement dans les processus de production et les produits est en cours de définition avec Israël.

### **Réalisation stratégique 2.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités**

101. Le MED POL a organisé des ateliers de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre nationale du PISE et des critères connexes pour la pollution et les déchets marins en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Maroc, ainsi qu'en Albanie et au Monténégro ; et en Bosnie-Herzégovine. Les ateliers ont abordé les aspects méthodologiques et pratiques liés à la surveillance et à l'évaluation du milieu marin en ce qui concerne les groupes pollution et déchets marins du PISE.

102. Dans le cadre du Projet ENI SEIS II financé par l'UE, des réunions/ateliers nationaux ont été organisés pour l'Algérie, Israël, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Maroc, la Jordanie, la Palestine et la Tunisie sur l'évaluation intégrée des indicateurs de la pollution et des déchets industriels du H2020. Dans le cadre du projet MED sur les déchets marins financé par l'UE, le MED POL a organisé des ateliers de formation nationaux en Égypte, au Maroc, en Libye et en Tunisie afin de renforcer leurs capacités en matière de mise en œuvre des projets pilotes « Pêcher les déchets » et « Adopter une plage » et de surveillance des déchets marins du PISE.

103. La Réunion régionale sur le signalement des rejets dans le milieu marin et côtier liés à des activités et sources situées à terre et les indicateurs connexes (Tirana, Albanie, 19-20 mars 2019) s'est beaucoup intéressée au renforcement des capacités, notamment pour les outils tels que le BBN et le RRTP. En outre, pendant la réunion, en coordination avec l'AEE, les participants à la réunion ont reçu des informations complètes sur les principes de l'élaboration et les principaux éléments du plan

d'évaluation du H2020, centrées sur les détails et les caractéristiques de l'évaluation environnementale intégrée.

104. Sur la base du cours de formation national de l'OMI sur la réponse aux substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS) dans le milieu marin, en utilisant le cours modèle récemment mis au point par l'OMI (13-16 novembre 2018, Istanbul, Turquie), le REMPEC, en collaboration avec l'OMI et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), a programmé pour la première semaine de décembre 2019 une nouvelle session de formation (à Istanbul, en Turquie). Le REMPEC a organisé le cours national de formation à la lutte contre les marées noires (cours modèle niveau 2 de l'OMI OPRC, Monténégro, du 19 au 21 juin 2019), financé par le PICT de l'OMI, et a soutenu la 4<sup>ème</sup> édition de la Conférence sur les marées noires dans l'Adriatique (ADRIASPILLCON 2019) (Croatie, 28 - 30 mai 2019), qui a débattu de l'élaboration d'un plan d'urgence sous-régional en cas de marée noire dans la région de la mer Adriatique.

105. L'organisation de 13 projets pilotes nationaux liés à la mise en place d'installations de réception dans les ports et à la livraison de déchets de navires dans un port de plaisance sélectionné par pays cible en collaboration avec les autorités nationales a été amorcée. Dans le cadre des projets pilotes nationaux, des réunions nationales sont organisées avec les parties prenantes afin de les sensibiliser à la nécessité de mieux gérer les déchets marins résultant d'activités marines et de fournir aux navires utilisant leurs ports des informations actualisées sur les obligations découlant de l'Annexe V de la MARPOL et de leur législation applicable sur le terrain.

106. Dans le cadre de la composante démonstration du SwitchMed, sept projets pilotes ont été finalisés fin 2018 dans les domaines suivants : tourisme, agroalimentaire, déchets textiles et organiques et dans les pays suivants : Algérie, Liban, Maroc et Tunisie.

107. Le CAR/CPD, en coordination avec le MED-POL, a préparé le rapport sur le scénario de référence, les projets de référence et le scénario alternatif sur les PCB/POP et le mercure dans le cadre de la phase préparatoire du Child Project 1.1 « *Réduction de la pollution d'origine terrestre dans les zones côtières sensibles prioritaires, et mesure des progrès en termes d'impact* », du programme Med financé par le FEM.

#### **Réalisation stratégique 2.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la prévention et le contrôle de la pollution marine**

108. Le CAR/CPD prépare actuellement le mandat pour le développement d'un portail Web offrant des outils de développement des entreprises vertes qui fournira des ressources et des services pour développer des idées d'entreprises vertes aux fournisseurs de services de développement commercial et aux entrepreneurs verts dans les pays méditerranéens. Une gamme d'outils sera disponible, tels qu'une boîte à outils pour l'élaboration d'un modèle d'entreprise écologique, une boîte à outils pour l'élaboration d'un plan d'entreprise écologique, un guide d'accès au financement, un outil d'écoconception, une méthodologie pour les solutions de rechange aux produits chimiques dangereux, etc. La création de nouvelles entreprises vertes empêchera la production de déchets qui finiront en déchets marins et favorisera le passage à des alternatives sûres aux POP et aux produits chimiques toxiques.

#### **Réalisation stratégique 2.7 : Identification et gestion de problèmes nouveaux et émergents, selon le cas**

109. Le projet final d'étude technique et de faisabilité visant à examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou des parties de celle-ci, comme Zone de contrôle des émissions d'oxyde de soufre (SOx ECA) conformément à l'annexe VI de la MARPOL, ainsi que les projets de recommandations révisés, notamment un projet révisé de feuille de route et un projet initial révisé de soumission à l'OMI, ont été soumis à la réunion des Points focaux du REMPEC. La réunion est convenue que la proposition de Med ECA devrait couvrir la zone de la mer Méditerranée, telle que définie à l'Article 1 de la Convention de Barcelone, est convenue que des études complémentaires étaient nécessaires et devraient être menées, a reconnu la nécessité de prolonger le mandat du Comité technique d'experts de la Zone de contrôle des émissions d'oxyde de soufre (SOx ECA) afin qu'il supervise les préparatifs et la coordination des études susmentionnées et a donné son accord de principe sur la feuille de route de la désignation éventuelle du projet Med CEA dans le cadre de la

Convention de Barcelone. La feuille de route est traitée dans le document UNEP/MED WG.468/11.II.3.

### **II.3 Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES**

#### **Réalisation stratégique 3.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et d'autres instruments**

110. Dans le cadre du projet « Réseau MedMPA » financé par l'UE, le CAR/ASP a mis en place, à titre expérimental, le Groupe d'experts ad hoc sur les AMP en Méditerranée (AGEM). La seconde réunion de l'AGEM s'est tenue à Tunis, en Tunisie, le 15 mars 2019. Elle a examiné les documents techniques constituant les principales réalisations de l'AGEM au cours de sa période d'essai (2018-2019). Les principales activités et principaux produits de l'AGEM à l'appui du mandat du CAR/ASP sur les aires marines et côtières protégées ont été présentés à la 14<sup>ème</sup> Réunion des Points focaux thématiques ASP/DB, qui s'est félicitée des travaux et de la pertinence de l'AGEM, et est convenue de sa continuation. Ils se sont également mis d'accord sur un certain nombre de tâches à confier au groupe à partir de 2020.

111. Le programme de jumelage des ASPIM « Développer et renforcer une gestion efficace des aires marines protégées, en particulier des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne », est mis en œuvre par le CAR/ASP dans le cadre de l'accord de coopération entre l'IMELS et le PNUE/PAM. Les partenaires de jumelage ont été identifiés sur la base des propositions de l'Albanie, de l'Algérie, de la Slovénie et de la Tunisie. La réunion de lancement a eu lieu le 26 février 2019 dans l'AMP de Torre del Cerrano, en Italie et des accords de jumelage ont été signés entre quatre ASPIM/AMP d'Italie et quatre ASPIM/AMP de sous-régions méditerranéennes dont l'Italie fait partie (Albanie, Algérie, Slovénie et Tunisie). Les activités du projet ont débuté en mars 2019 et ont été programmées en fonction de la disponibilité des responsables des ASPIM/AMP participant au projet et des autres partenaires nationaux et locaux contribuant à la mise en œuvre du projet.

112. Une formation sur les systèmes de gestion adaptative normalisés (ISEA) a été dispensée les 11 et 12 mars 2019 à Tunis ; et quatre visites d'échange à l'ASPIM de Karaburun Sazan (Albanie), à l'ASPIM des îles Kneiss (Tunisie) ; à l'AMP de Strunjan (Slovénie) et à l'AMP de Torre del Cerrano (Italie) ont été effectuées.

113. Dans le cadre de l'accord de coopération entre l'IMELS et le PNUE, le REMPEC et le CAR/ASP ont coopéré à la préparation de leurs mandats respectifs concernant la fourniture d'orientations pour l'identification de zones maritimes particulièrement vulnérables (PSSA) en relation avec les ASPIM et le renforcement des capacités afin d'améliorer la description scientifique des Aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA) ou des PSSA.

#### **Réalisation stratégique 3.2 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers**

114. Conformément à la décision IG.23 8, le CAR/ASP a tenu une réunion d'experts sur la finalisation de la classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne et de la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée (Rome, Italie, 22-23 janvier 2019). La réunion a été organisée à l'invitation du gouvernement italien et avec le soutien financier de la Fondation MAVIA pour la nature. La 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/DB a approuvé le projet de classification et la liste de référence des types d'habitats marins mises à jour et a invité le CAR/ASP à les soumettre pour adoption par les Parties contractantes (document UNEP/MED WG.468/10).

115. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, le CAR/ASP a travaillé à la mise à jour des plans d'action et de la stratégie suivants, sur la base d'une approche participative et consultative : a) Le plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyans) dans le Mer Méditerranée ; b) La

stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée ; c) Le plan d'action pour la conservation des tortues marines en Méditerranée ; et (d) Le plan d'action pour la conservation de la végétation marine en Méditerranée. La 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/DB a approuvé les projets de plans d'action et de stratégie et a invité le CAR/ASP à les soumettre pour adoption lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties (CdP 21) (document UNEP/MED WG.468/10).

116. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats II, l'élaboration des cartes de la répartition et de la sensibilité des principaux habitats en Algérie, en Tunisie, à Malte, au Maroc et en Turquie est en cours. Les travaux sur le terrain ont été entrepris début juin 2019 en Tunisie, début février 2019 au Maroc et du 20 juin au 4 juillet 2019 en Algérie. En ce qui concerne Malte et la Turquie, les activités de cartographie sont prévues pour la fin de l'été 2019.

117. Le CAR/ASP a contribué à l'élaboration du protocole de collecte de données sur les prises accessoires en Méditerranée et en mer Noire, élaboré par la CGPM, avec les contributions de l'ACCOBAMS, de l'UICN Med, de BirdLife et de la MEDASSET.

118. Comme prévu dans le Plan d'action pour la conservation des coralligènes et autres bioconcrétionnements calcaires de la mer Méditerranée, le CAR/ASP a lancé l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental sur les assemblages de coralligènes/maërl.

119. Le CAR/ASP a lancé la mise à jour de la base de données sur les espèces exotiques marines envahissantes de Méditerranée (MAMIAS) et l'élaboration du premier rapport méditerranéen sur l'état des espèces non indigènes, comme prévu dans le programme PISE. Le projet de rapport devrait être prêt d'ici la fin juillet 2019.

120. Une session spécifique sur les étapes possibles vers des approches communes de la Planification de l'espace maritime (PEM) au niveau de l'Adriatique a eu lieu à Split, en Croatie, le 27 novembre 2018, juste après l'Atelier sous-régional sur la participation des parties prenantes à la PEM dans le cadre du projet SUPREME. Lors d'une réunion bilatérale (Split, Croatie, 5 février 2019), une collaboration étroite en vue de synergies et de complémentarités entre l'EUSAIR et le PNUE/PAM dans la sous-région adriatique-ionienne a été confirmée, et des résultats concrets ainsi que des activités connexes ont été proposés. Une première réunion adriatique-ionienne en vue de la rédaction de recommandations pour une approche commune de la PEM s'est tenue à Zagreb, en Croatie, le 10 avril 2019, juste après la formation régionale à la PEM.

121. Le projet Interreg Med ACT4LITTER s'est achevé avec succès le 30 octobre 2018. Dans ce cadre : a) neuf plans d'action spécifiques, notamment des mesures de prévention des déchets marins dans les AMP, ont été élaborés avec neuf AMP pilotes volontaires (Parc national de Kornati (Croatie), AMP de Miramare et réserve de biosphère MAB-UNESCO de Miramare et de la côte de Trieste (Italie), AMP de Torre Guaceto (Italie), AMP de Torre del Cerrano (Italie), Parc national du delta d'Axios-Loudias-Aliakmonas (Grèce), Parc naturel du delta de l'Èbre (Espagne), AMP de Cala Ratjada-Îles Baléares (Espagne), Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar / Géoparc mondial UNESCO-Andalousie (Espagne), Parc paysager de Strunjan (Slovénie)) ; deux nouvelles éditions du mois de la surveillance des déchets marins ACT4LITTER ont été organisées.

122. Les AMP Interreg Med Plastic Busters qui ont démarré en avril 2018 progressent bien. Le SCP/RAC dirige les travaux de communication du projet et prépare des actions pilotes pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour les déchets marins dans cinq aires marines protégées. En outre, dans le cadre de l'accord de coopération avec l'IMELS, un accord a été signé en juin 2019 avec l'AMP du parc marin national de Karaburun-Sazan pour développer un plan d'action pour les déchets marins, basé sur la méthodologie ACT4LITTER, et mettre en œuvre une mesure spécifique.

### **Réalisation stratégique 3.3 : Renforcement de l'exécution nationale de politiques, stratégies et mesures législatives concernant la biodiversité des espèces**

123. Dans le cadre du projet du « réseau MedMPA » financé par l'UE, le CAR/ASP a finalisé le plan de gestion pour la partie nord-est des îles Kerkennah (Tunisie), qui a été présenté et approuvé par les parties prenantes concernées lors d'un atelier organisé le 4 janvier 2019 à Kerkennah et qui a réuni des

représentants des acteurs nationaux et locaux.

124. Le rapport de la phase de diagnostic-évaluation pour l'élaboration du futur plan de gestion de l'APM de Jbel Moussa (Maroc) a été approuvé par les représentants des acteurs nationaux et locaux. L'équipe d'experts nationaux désignée progresse dans l'élaboration du projet de plan de gestion en vue de son approbation finale. La phase de diagnostic-évaluation pour l'élaboration du plan de gestion de l'AMP de Sallum en Égypte a été lancée en mai 2019. Le projet de plan de gestion sera présenté pour approbation avant septembre 2019.

125. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats II financé par MAVA, le CAR/ASP a élaboré un rapport actualisé sur les coralligènes en Méditerranée et a commencé l'élaboration d'un rapport sur la biocénose des cavernes marines. Dans le cadre du projet Med Bycatch financé par MAVA et en collaboration avec BirdLife International, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med et MEDASSET, un comité scientifique pour les prises accidentelles a été mis en place et sa 1<sup>re</sup> réunion s'est tenue à Rome, en Italie, le 13 décembre 2018, durant le Forum du poisson de la CGPM. Les méthodes d'échantillonnage et les programmes d'observation multi taxonomiques des prises accidentelles d'espèces vulnérables pour le Maroc, la Tunisie et la Turquie ont été approuvés par le comité scientifique sur les prises accidentelles lors de la réunion. Dans le cadre du même projet, le CAR/ASP, en collaboration avec AAO/BirdLife, a commencé la mise en œuvre du programme d'observation des prises accessoires en Tunisie (durée : mars 2019-juin 2020). Une réunion de coordination visant à améliorer la synergie entre les différentes organisations mettant en œuvre des projets MAVA concernant la gestion et la conservation durables des pêches dans la sous-région du Canal de Sicile-Plateau tunisien a été organisée par le CAR/ASP à Monastir et aux îles Kuriat, en Tunisie, les 22 et 24 mai 2018. Les échanges ont permis de rechercher une meilleure efficacité des différents projets menés dans cette vaste zone, qui incluent également d'autres partenaires tels que l'APAL, le WWF Afrique du Nord, le Marine Stewardship Council, Notre Grand Bleu et la plateforme LIFE.

126. Dans le cadre de son assistance aux Parties contractantes, le CAR/ASP appuie l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN) pour la Libye et la Turquie sur l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes, ainsi que la préparation de PAN pour la conservation des tortues marines en Libye, au Liban et en Espagne. Le PAN pour la conservation des tortues marines et la stratégie nationale de réduction du commerce illégal de tortues marines en Tunisie ont été préparés, discutés et approuvés au cours d'un atelier de consultation nationale qui s'est tenu le 20 décembre 2018.

127. Dans le cadre du projet Espèces MAVA, le CAR/ASP (en tant que coordonnateur du projet) et les Partenaires (ACCOBAMS, BirdLife Int., ICUN-Med, MEDASSET) s'emploient à améliorer les connaissances sur les espèces de la mégafaune marine (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues de mer et élastombranchés) dans des zones clés de la Méditerranée. Une analyse des lacunes a été réalisée pour identifier les priorités, au sujet desquelles un appel à projets de petite envergure a été lancé le 18 février 2019. Le projet relatif aux espèces devrait se poursuivre jusqu'en novembre 2021 et fournira des données complémentaires pour le projet MAVA relatif aux prises accessoires en Méditerranée.

128. Dans le cadre du projet Deep-Sea Lebanon, le CAR/ASP a élaboré un plan de gestion des futures APM (Réserve naturelle marine de Jounieh) qui a été présenté et approuvé par les parties prenantes concernées lors d'un atelier organisé le 11 décembre 2018 à Beyrouth, au Liban.

### **Réalisation stratégique 3.4 : Surveillance, inventaire et évaluation de la biodiversité, avec mise en avant des espèces en danger et menacées, des espèces allogènes et des habitats fondamentaux**

129. Le CAR/ASP a élaboré des protocoles de surveillance sur les indicateurs communs liés à la diversité biologique et aux espèces non indigènes. Les protocoles ont été discutés lors de la réunion du CORMON approche écosystémique sur la diversité biologique et les pêches (Marseille, France, 12-13 février 2019 et Rome, Italie, 21 mai 2019). Des protocoles mis à jour ont été examinés plus en détail lors de la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/BD.

130. Dans le cadre du projet tortues marines de la MAVA, le CAR/ASP a soutenu la mise en œuvre des programmes de surveillance des nids en Égypte, au Liban, en Libye, en Espagne et en Tunisie. Le programme visait à surveiller et à évaluer la qualité des plages, les menaces et les pressions sur les

zones de nidification connues et à explorer de nouvelles zones.

131. Le CAR/ASP, en étroite consultation avec le MED POL, a préparé le rapport intitulé « *Définition des espèces les plus représentatives pour l'Indicateur candidat 24 du PISE et son protocole de surveillance* », qui a été examiné et modifié au cours d'une série de réunions : Déchets marins et biodiversité CORMON (Marseille, France, février 2019 ; Podgorica, Monténégro, avril 2019), ainsi que lors de la réunion des Points focaux MED POL et de la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/BD. De plus, une évaluation des données disponibles pour proposer des Objectifs de Bon état environnemental (BEE) concernant les quantités de déchets ingérées par les tortues de mer ou les enchevêtrant a été réalisée. Ces documents font partie du projet Déchets marins en Méditerranée financé par l'UE,

132. Dans le cadre du projet FEM sur l'Adriatique, le CAR/ASP a contacté des experts internationaux (novembre 2018) sur l'OE1 (Habitats marins, Tortues de mer, Oiseaux de mer, Mammifères marins) et l'OE2 (ENI), qui ont apporté une aide à l'équipe d'experts du projet albanais et monténégrin (recrutée par le CAR/PAP) chargée d'élaborer l'évaluation nationale des lacunes dans les connaissances pour les objectifs OE1 et OE2 en Albanie et au Monténégro et d'élaborer le programme de surveillance national correspondant. De plus, en mars 2019, des experts albanais et monténégrins du secteur de la pêche (recrutés par le CAR/PAPPAP) ont entamé l'élaboration de l'évaluation des lacunes en matière de connaissances liée à l'OE3 « pêche » avec l'aide du CAR/ASP et la contribution de la CGPM. Les évaluations nationales des lacunes ont été finalisées et le programme de surveillance national est en cours de révision par les experts internationaux en vue de sa finalisation.

133. Conformément à la décision IG.23/9 de la CdP 20, le CAR/ASP a collaboré avec les autorités compétentes en France, en Italie, au Liban, à Monaco, en Espagne et en Tunisie afin de mener à bien, par le biais de commissions consultatives techniques (TAC) mixtes et indépendantes/nationales, l'examen périodique ordinaire des 19 ASPIM suivantes: Parc marin de la côte bleue (France) ; Archipel des Embiez - Six Fours (France) ; Aire marine protégée de Porto Cesareo (Italie) ; Aire marine protégée de Capo Carbonara (Italie) ; Aire marine protégée de Penisola del Sinis - Isola di Mal di Ventre (Italie) ; Réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban) ; Réserve naturelle des Îles du Palmier (Liban) ; Port-Cros (France) ; Sanctuaire Pelagos pour la conservation des mammifères marins (France, Italie et Monaco) ; Île d'Alboran (Espagne) ; Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar (Espagne) ; Fonds marins du Levant d'Almeria (Espagne) ; Parc Naturel du Cap de Creus (Espagne) ; Îles Medes (Espagne) ; Mar Menor et zone de méditerranéenne orientale de la région de la côte de Murcie (Espagne) ; Îles Columbretes (Espagne) ; Archipel de La Galite (Tunisie) ; Îles Kneiss (Tunisie) ; et parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie). Les visites sur site et réunions des différentes TAC ont eu lieu en mars 2019. Les résultats de cet examen ont été portés à l'attention de la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/DB. La réunion a approuvé les résultats de l'examen ordinaire des 19 ASPIM et recommandé que la CdP 21 inclue les cinq ASPIM suivantes à titre provisoire : Réserve naturelle des Îles du Palmier (Liban) ; Réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban) ; Îles Kneiss (Tunisie) ; Archipel de La Galite (Tunisie) ; et parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie). Cette question est traitée dans le document UNEP/MED WG.468/9.

134. L'examen ordinaire du sanctuaire Pelagos a permis de tester le système d'évaluation en ligne des ASPIM pour les ASPIM transfrontalières en haute mer. Un projet de format actualisé pour l'examen périodique des ASPIM, basé sur les commentaires des commissions consultatives techniques chargées des examens ordinaires 2018-2019 et principalement celle qui est responsable de l'évaluation du sanctuaire de Pelagos, a été soumis à la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/DB. La réunion a examiné le projet de format mis à jour et a invité le CAR/ASP à le soumettre pour adoption par les Parties contractantes (document UNEP/MED WG.468/9).

135. Le CAR/ASP a entrepris, en étroite collaboration avec les Parties contractantes, une évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO), après une quinzaine d'années écoulées depuis son adoption. L'élaboration visait à évaluer les actions réalisées, les lacunes existantes et les problèmes en suspens aux niveaux régional et national, en mesurant la valeur ajoutée du PAS BIO pour tous les pays

méditerranéens et en offrant des options pour une nouvelle structure, des étapes d'élaboration et un calendrier pour un PAS BIO de l'après 2020. L'évaluation a été discutée avec les délégués aux cinquième et sixième réunions des correspondants nationaux du PAS BIO. Les conclusions et les recommandations pour un suivi de l'élaboration du PAS BIO 2020 ont été présentées à la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/BD, où elles ont été révisées et approuvées. La question est traitée dans le document UNEP/MED WG.468/10.

136. Le CAR/ASP entreprend actuellement une évaluation de la « *Feuille de route pour un réseau cohérent complet d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée* » pour mesurer les progrès accomplis (y compris les succès et les échecs éventuels) par les pays méditerranéens dans la réalisation de l'objectif d'Aichi 11. Les résultats de cette évaluation, ainsi que les recommandations pour l'après 2020 pour la région méditerranéenne, ont été présentés à la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP DB. La réunion s'est félicitée du rapport, en a souligné la qualité et a soumis des propositions écrites d'amendements. La version finale du rapport est en train d'être soumise à la réunion des points focaux du PAM (document UNEP/MED WG.468/9) et à la CdP 21, conformément à la décision IG.23/9 de la COP 20.

### **Réalisation stratégique 3.5 : Assistance technique et développement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national pour le renforcement de la mise en œuvre et de la conformité des politiques avec la législation nationale afférente à la biodiversité**

137. Le CAR/ASP a organisé les symposiums méditerranéens sur les habitats marins clés et les espèces non indigènes, à Antalya, en Turquie, comme suit : a) 6e Symposium méditerranéen sur la végétation marine (14-15 janvier 2019) ; b) 3e Symposium méditerranéen sur la conservation du coralligène et autres bioconcrétions calcaires (15-16 janvier 2019) ; c) 2e Symposium méditerranéen sur la conservation des habitats obscurs (16 janvier 2019) ; et 1er Symposium méditerranéen sur les espèces non indigènes (17-18 janvier 2019).

138. Le CAR/ASP a organisé la 6<sup>ème</sup> Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Porec, Croatie, 16-19 octobre 2018), en étroite collaboration avec la Convention de Berne, l'Institut Bleu World (Croatie) et l'Université de Primorska (Slovénie). En outre, le CAR/ASP a coopéré avec le secrétariat de l'ACCOBAMS pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> Conférence biennale sur la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée (Oran, Algérie, 11-13 novembre 2017), ainsi que pour l'organisation d'ateliers spécialisés pendant la réunion de la Société européenne des cétacés (La Spezia, Italie, avril 2018).

139. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet EcAp-MEDII et en synergie avec l'initiative d'enquête de l'ACCOBAMS, trois ateliers de renforcement des capacités (notamment sur l'échange des meilleures pratiques en matière de surveillance des indicateurs communs approuvés par le PISE) ont été organisés en collaboration avec le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS (Beyrouth, Liban, 2-5 octobre 2018 ; Bizerte, Tunisie, 25-28 février 2019 ; Jounieh, Liban, 24-27 juin 2019). Ces événements étaient principalement consacrés à la communication de données de qualité assurée sur les indicateurs communs 3,4 et 5 relatifs aux cétacés.

140. Dans le cadre du projet MAVA Med Bycatch, une formation sur la capture accessoire destinée aux observateurs tunisiens de la capture accessoire et aux représentants d'institutions nationales et d'ONG (Tunis, Tunisie, 3-6 octobre 2018) a été organisée conjointement par le CAR/ASP, les partenaires directs du projet de Projet Bycatch (BirdLife International, ACCOBAMS, UICN Med et MEDASSET) et les partenaires nationaux tunisiens (AAO / BirdLife, INSTM et DGPA). En outre, dans le cadre du projet FEM sur l'Adriatique, le CAR/ASP et le CAR/PAP ont conjointement organisé un atelier de formation national EcAp sur l'OE1, l'OE2 et l'OE7 à Kotor (Monténégro) les 26 et 27 novembre 2018. La formation visait à permettre à une équipe d'experts de l'Albanie et du Monténégro d'entreprendre une évaluation des lacunes et à élaborer un programme de surveillance national aligné sur le PISE.

141. Le CAR/ASP a co-organisé et mis en œuvre avec l'équipe marine de la CDB l'atelier de

renforcement des capacités de l'Initiative pour un océan durable (IOD) pour l'Afrique du Nord et la Méditerranée (Tanger, Maroc, 15-19 octobre 2018). L'événement a mis en évidence une coopération efficace entre la Convention sur les mers régionales et une Organisation régionale de gestion des pêches avec une convention sur l'environnement mondial dont l'approche commune était d'appuyer les objectifs 6 et 11 d'Aichi au niveau national dans les pays de la région. Les experts et praticiens de la conservation de la biodiversité marine et les administrations publiques chargées de la gestion des ressources marines et des pêches ont collaboré avec des organisations régionales actives, avec le soutien du Secrétariat de la CDB, du PAM/PNUE et de la CGPM à : a) la réalisation d'une auto-évaluation des progrès accomplis sur la voie des objectifs 6 et 11 d'Aichi pour la biodiversité ; b) l'échange des expériences sur la manière d'utiliser les outils et approches sectoriels et intersectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière ; c) la sensibilisation à l'élaboration de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les approches intersectorielles en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine.

142. Le CAR/ASP participe activement au projet ODYSSEA. Le premier atelier de formation ODYSSEA, destiné aux responsables des observatoires et au personnel technique, s'est tenu à Lisbonne (Portugal) les 23 et 25 octobre 2018, en même temps que la 1<sup>ère</sup> assemblée générale d'ODYSSEA. Le CAR/ASP a préparé les grandes lignes du programme de formation, sur la base d'une enquête réalisée auprès des parties prenantes du projet, et a coordonné la contribution des intervenants.

143. Dans le cadre de l'accord de coopération bilatérale entre le PNUE/PAM et l'IMELS, le CAR/ASP prépare une action conjointe avec le REMPEC afin de compiler des informations sur les pressions et impacts dans une sous-région où il existe une Aire marine d'importance biologique ou écologique (EBSA) et des ASPIM et où des PSSA peuvent être développées, afin d'organiser, en novembre 2019, un atelier de formation sur les mesures de gestion et les processus de déclaration des PSSA en Adriatique, et d'apporter une aide coordonnée aux Parties contractantes pour identifier des zones où des déclarations de PSSA pourraient être promues.

144. Une session de formation sous-régionale sur l'ingestion de déchets par les tortues de mer a été organisée dans le centre de secours de Monastir, en Tunisie, les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2018, avec la participation de 10 experts en tortues de mer, vétérinaires et scientifiques d'Algérie, de Libye et du Liban, du Maroc et de la Tunisie. La session de formation, qui a été organisée en coopération et en synergie avec le projet INDICIT financé par l'UE, visait à fournir des outils aux techniciens qui effectueront le suivi des déchets marins ingérés par les tortues marines en Méditerranée.

### **Réalisation stratégique 3.6 : Promouvoir la coopération à l'échelle nationale, régionale et sous régionale et conserver la biodiversité et les écosystèmes**

145. L'unité de coordination et le CAR/ASP a présenté un projet révisé de Stratégie de coopération commune élaborée par les Secrétariats de l'ACCOBAMS, de la CGPM, de l'UICN-Med et du PNUE/PAM sur les mesures de protection et de gestion de la diversité biologique marine fondées sur les données spatiales. Le projet a été discuté lors des réunions du Bureau et des améliorations ont été apportées. Le projet de Stratégie final qui en a résulté a été présenté à la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques ASP/DB, puis transmis à la réunion des Points focaux du PAM (voir le document UNEP/MED WG.468/5).

146. Le CAR/ASP participe aux réunions pertinentes de la CDB sur l'élaboration du cadre de biodiversité pour l'après 2020. Il dirige un groupe de travail du Secrétariat du PNUE/PAM composé de membres de tous les CAR et de l'Unité de coordination, compilant également leurs contributions avec des points de vue et des propositions sur ce futur cadre mondial pour la conservation de la biodiversité, qui ont été fournies au secrétariat de la CDB en avril 2019.

147. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MAVA sur les tortues marines, le CAR/ASP a organisé, en tant que coordonnateur du projet, les première et deuxième réunions du Comité de pilotage tenues respectivement le 5 mai 2018 en Tunisie et les 21 et 22 mars 2019 en Turquie. Les partenaires suivants, outre le représentant de la MAVA, ont pris part aux réunions mentionnées : Archelon, Dekamer, MedPAN, WWF Grèce, WWF Turquie, WWF Afrique du Nord, Parc marin national de Zakynthos, MEDASSET et UICN Med.

### **Réalisation stratégique 3.7: Identifier et traiter les questions nouvelles et émergentes, le cas échéant**

148. Le CAR/ASP, au nom du PNUE/PAM, participe au processus en cours en vue de l'adoption d'un accord de mise en œuvre sur la diversité biologique des zones hors juridiction (BBNJ) (concernant notamment les ressources génétiques marines, les aires marines protégées hors juridiction nationale et la SIA), auquel le Programme des mers régionales du PNUE contribue. Il en a résulté une présentation sur les procédures visant à déclarer des ASPIM englobant des BBNJ en vue d'un événement parallèle sur l'application des outils de gestion basés sur les aires dans le cadre du Programme des mers régionales, organisé lors de la dernière réunion de la BBNJ IGC-2 (New York, États-Unis, 3 avril 2019).

## **II.4 Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE - MER**

### **Réalisation stratégique 4.2 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, instructions**

149. Sur la base d'un aperçu des pratiques existantes en matière d'EIE et d'Évaluation environnementale stratégique (EES) dans un contexte transfrontière, le projet de directives pour l'évaluation environnementale dans un contexte transfrontière a été préparé, présenté et discuté lors de la réunion des Points focaux du CAR/PAP. La réunion a salué le document, a suggéré quelques modifications mineures et a recommandé de poursuivre les travaux sur le sujet, en particulier dans le cadre d'ateliers régionaux/sous-régionaux, et a demandé à l'Unité de coordination et aux autres composantes du PAM d'inclure les initiatives adaptées à cet objectif dans le PdT du prochain exercice biennal.

150. Un atelier sous-régional pour les États membres de l'UE de la Méditerranée orientale participant au projet SUPREME s'est tenu à Split, en Croatie, les 26 et 27 novembre 2018. Du matériel de formation a été préparé et l'atelier de formation régional sur la planification de l'espace maritime s'est tenu à Zagreb, en Croatie, les 9 et 10 avril 2019, avec la participation de 14 représentants des Parties contractantes et avec la contribution de la Commission océanographique intergouvernementale (COI)-UNESCO.

### **Réalisation stratégique 4.3 : Renforcement de l'exécution nationale**

151. Au terme de consultations avec les ministères albanais et italien, la préparation de l'étude de faisabilité d'un projet CAMP (Programme de gestion des zones côtières) transfrontière pour l'aire d'Otrante a été lancée. Le premier examen de la zone a été effectué et le projet d'étude de faisabilité a été préparé (document UNEP/MED WG.468/Inf.21). L'étude de faisabilité sera achevée en 2019, afin de poursuivre les négociations de l'accord CAMP au début de l'année prochaine.

152. Un accord a été conclu entre Chypre et Israël en vue de préparer l'étude de faisabilité d'un projet CAMP transfrontalier entre ces deux pays et le processus est en cours de préparation.

153. Le projet CAMP Bosnie-Herzégovine a été soumis à la signature en septembre 2018. Des consultations ont lieu avec le ministère national de Bosnie-Herzégovine pour accélérer la signature ; le processus devrait être terminé d'ici l'été 2019.

### **Réalisation stratégique 4.4 : Surveillance et évaluation**

154. Le test d'un guide pas à pas de la mise en œuvre de l'interaction Terre-Mer dans les cas pilotes des projets SIMWESTMED et SUPREME a été finalisé. Les cas pilotes ont donné les résultats suivants avec la coordination du CAR/PAP : i) Définition d'approches pour la mise en œuvre d'actions pilotes dans le Var (France) s'intéressant aux interactions terre-mer (LSI) ; et ii) Retour d'informations sur l'utilisation d'une méthodologie d'évaluation des interactions terre-mer (LSI) dans la zone pilote du comté de Dubrovnik-Neretva (Croatie).

155. La réunion du CORMON sur les côtes et l'hydrographie s'est tenue à Rome, en Italie, du 21 au 22 mai 2019, avec la participation de représentants des 15 Parties contractantes, du CAR/Info, du MED POL, du CAR/ASP et du CAR/PAP. La réunion a examiné et fourni des orientations sur les normes de données et les dictionnaires de données pour les indicateurs communs du PISE liés aux côtes et à

l'hydrographie, a approuvé les détails mineurs liés aux fiches techniques d'orientation pour les indicateurs communs de l'OE7 et de l'OE8 et a examiné les questions intersectorielles. Les Parties contractantes ont eu l'occasion de faire rapport sur l'état de leurs PISE nationaux.

156. Des études de cas sur l'ODD14 et l'économie bleue sont en cours avec la participation d'un réseau d'acteurs pertinents. Les projets d'études de cas et le rapport de recommandations ont été soumis à la réunion des Points focaux du Plan Bleu et à la 18<sup>ème</sup> réunion de la CMDD. Un atelier a été organisé avec succès sur les études de cas et les recommandations correspondantes (Budva, Monténégro, 13 juin 2019), juste après la 18<sup>ème</sup> réunion de la CMDD.

157. La mise au point de l'Indice des risques côtiers (IRC) a progressé en collaboration avec l'Accord RAMOGE.

**Réalisation stratégique 4.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités**

158. Plusieurs formations adossées aux fiches d'informations sur les indicateurs du PISE ont été organisées (à Podgorica, au Monténégro) pour l'Albanie et le Monténégro dans le cadre du projet FEM pour l'Adriatique : i) Formation PISE pour les objectifs OE5 et OE9 les 2 et 3 octobre 2018 ; ii) Formation PISE pour l'OE 10 le 22 novembre 2018 ; et iii) une formation PISE pour l'OE1, l'OE2 et l'OE7 les 26 et 27 novembre 2018. Des formations pratiques supplémentaires ont été organisées à Podgorica (Monténégro) le 28 novembre 2018 (pour les experts monténégrins sur les contaminants et l'eutrophisation) et à Tirana (Albanie), les 17 et 18 décembre 2018 (pour les experts albanais sur l'eutrophisation, les contaminants et les déchets marins).

159. Le projet FEM pour l'Adriatique a soutenu l'organisation de la réunion du CORMON pour l'OE5, l'OE9 et l'OE10 (Podgorica, Monténégro, 2-5 avril 2019), à laquelle ont également participé des experts albanais et monténégrins.

**Réalisation stratégique 4.6 : Coopération renforcée tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale**

160. Des critères de catégorisation des projets de GIZC et un outil en ligne pour faciliter la mise en réseau ont été préparés, présentés et discutés lors de la réunion des Points focaux du CAR/PAP.

**II.5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)**

**Réalisation stratégique 5.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'action correspondants**

161. Deux réunions ont été organisées sur les Orientations méthodologiques pour atteindre le BEE grâce à la GIZC : i) Réunion de travail du CAR/PAP, du MED POL et du CAR/ASP (Athènes, Grèce, 24-25 janvier 2019) ; et ii) 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail chargé de l'élaboration du cadre régional commun pour la GIZC (Rome, Italie, 27-28 février 2019). Le cadre régional commun sur la GIZC et le document d'orientation méthodologique ont été présentés et discutés lors de la réunion des Points focaux du CAR/PAP, qui a apporté quelques modifications mineures et recommandé leur soumission à la réunion des Points focaux du PAM (document UNEP/MED WG.468/8). Les orientations méthodologiques ont également été présentées et soutenues par la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques du CAR/ASP.

162. Le projet de méthodologie pour l'analyse de la cohérence entre les dispositions du PAS BIO et du Protocole « GIZC » en vue de contribuer à la révision du PAS BIO a été présenté et discuté lors de la réunion PAS/BIO organisée par le CAR/ASP à Marseille, en France (13-14 février 2019). La méthodologie a été mise à jour conformément aux recommandations de la réunion et le projet d'analyse a été préparé et présenté à la réunion des Points focaux du CAR/PAP et à la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux thématiques du CAR/ASP. Les deux réunions ont approuvé le document (UNEP/MED WG.468/Inf.20) et considéré qu'il constitue une contribution importante à une plus grande cohérence au sein du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone.

163. Un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole « GIZC » 2012-19 a été préparé et présenté à la réunion des Points focaux du CAR/PAP (document UNEP/MED WG.468/Inf.19).

**Réalisation stratégique 5.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, de programmes et de mesures, de normes et de critères communs et de lignes directrices**

164. Une méthodologie conceptuelle s'intéressant à l'Interaction Terre-Mer (ITM) et à ses liens avec la GIZC a été élaborée en synergie avec les projets SIMWESTMED et SUPREME et présentée à la conférence finale des projets à Venise, en Italie, du 11 au 13 décembre 2018.

**Réalisation stratégique 5.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités**

165. En réponse à la demande croissante de cours de formation en ligne MedOpen, le CAR/PAP a mis à jour et organisé les sessions de formation suivantes : version française du cours de formation de perfectionnement (septembre à décembre 2016) ; Version italienne du cours de base ; formation avancée sur le module variabilité et changements climatiques (CVC) en français (avril-mai 2017). Le matériel de formation est en cours de mise à jour pour la prochaine édition de MedOpen Advanced.

**Réalisation stratégique 5.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national**

166. La plateforme GIZC a été lancée sur le site Web renouvelé du CAR/PAP. La plate-forme a été enrichie de plusieurs documents et est en cours de mise à jour.

**II.6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)**

**Résultat stratégique 6.1 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, lignes directrices et mise en œuvre des plans, programmes, normes, critères et lignes directrices actuels**

167. Le processus d'élaboration de la version préliminaire du Plan d'action national CPD pour la Turquie est en cours. L'étude d'évaluation et de portée a débuté sur la base des suggestions relatives aux chaînes de valeur prioritaires. Un atelier de cadrage et de consultation est prévu du 11 au 12 septembre 2019, avec les contributions de l'Unité Économie du PNUE et du Réseau One Planet.

**Résultat stratégique 6.2 : Surveillance et élaboration**

168. L'ensemble d'indicateurs sur l'intégration et la rationalisation de la CPD en Méditerranée, conformément au plan d'action régional CPD, est en cours de mise à jour dans le cadre du projet SwitchMed II.

**Réalisation stratégique 6.3 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités**

169. Les activités dans le cadre de la première phase du volet Entrepreneuriat vert et société civile du SwitchMed ont été achevées. Le CAR/CPD a jeté les bases de la mise en œuvre du programme de développement des entreprises vertes dans le cadre de la seconde phase d SwitchMed. Le concept et le contenu de la plate-forme en ligne de développement des entreprises vertes, qui constituera un élément essentiel du programme, ont été entièrement élaborés et l'appel d'offres est en cours de développement. L'appel d'offres relatif au développement de l'outil d'éco-conception, qui sera ajouté à l'ensemble des méthodologies disponibles dans la plate-forme, est également en cours de développement et sur le point d'être lancé.

170. En ce qui concerne la mise en place des partenariats nationaux de soutien aux Switchers, le CAR/CPD a engagé des consultations avec les points focaux et les partenaires locaux potentiels dans

les pays cibles afin d'identifier les meilleures stratégies et acteurs à impliquer dans chaque pays. Dans certains pays, le CAR/CPD négocie déjà des accords avec des partenaires locaux (Maroc, Tunisie et Palestine). Les contacts établis par le CAR/CPD avec le PNUD (Programme mondial sur la nature pour le développement) ont constitué une importante opportunité pour la diffusion et le transfert au niveau mondial de la méthodologie de développement d'entreprises vertes du SwitchMed. Le PNUD a exprimé un grand intérêt pour l'adoption de la méthodologie du SwitchMed dans le cadre d'un cours en ligne ouvert et massif (MOOC) destiné à 5 000 à 10 000 apprenants dans 140 pays.

#### **Réalisation stratégique 6.4 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la prévention et le contrôle de la pollution marine**

171. Dans le cadre de la composante SwitchMed Networking, un certain nombre d'activités ont été développées, notamment la 3<sup>ème</sup> édition de SwitchMed Connect (Barcelone, Espagne, 13-15 novembre 2018) avec plus de 400 participants. La composante Networking était également représentée à l'ANUE-4 (Nairobi, Kenya, 11-15 mars 2019) pour partager les résultats obtenus au cours de la première phase du programme, qui s'est achevée en décembre 2018, développer des activités de sensibilisation communes avec d'autres programmes SWITCH régionaux et donner un aperçu de la deuxième phase du programme SwitchMed.

172. Le CAR/CPD a élaboré la stratégie du fonds Switchers. La stratégie a pour objectif d'augmenter le montant des investissements facilités dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) pour financer des solutions d'économie circulaire.

173. Un plan de travail pour la facilitation des transactions au niveau de la chaîne de valeur a été préparé en collaboration avec le partenaire associé CNUCED. Les chaînes de valeur du tourisme durable au Liban et en Tunisie ont été sélectionnées avec l'accord des points focaux de ces Parties contractantes et conformément à l'analyse de faisabilité.

174. En outre, la composante SwitchMed Networking a discuté de la collaboration avec le dispositif CPD SWITCH-Asie sur la plate-forme SWITCH-Products et a reçu leur engagement. La composante a également préparé une note conceptuelle proposant des actions pour la relance et la gestion du site Web, y compris l'objectif stratégique de facilitation des transactions.

175. En ce qui concerne la communauté des Switchers, leur nombre est passé à 386. Toutes les histoires de Switchers ont été bien présentées sur la plate-forme. La plate-forme a fait l'objet d'un examen technique pour améliorer l'expérience utilisateur.

176. La plate-forme a également facilité quatre accords de collaboration entre les Switchers et d'autres organisations, notamment un projet de l'UNICEF visant à recycler les filets de pêche. Les efforts de sensibilisation ont abouti à la présentation de Switchers dans des points de communication d'autres organisations, telles que Revolve, IEMed et EU Neighbours South. Les Switchers ont également eu accès à des opportunités de financement et de visibilité, telles que la « Journée portes ouvertes de la Méditerranée » organisée par DEFISMED.

### **II.6 Thème transversal III : CHANGEMENT CLIMATIQUE**

#### **Réalisation stratégique 7.1 : Renforcement de la mise en œuvre à l'échelle régionale des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants**

177. Suite à l'approbation du projet du FSCC intitulé « *Améliorer l'adaptation au changement climatique régional dans les zones marines et côtières de la Méditerranée* » en juin 2019, le CAR PAP a commencé à élaborer un programme de travail et un budget du projet détaillés dans lesquels il est proposé de préparer deux plans d'adaptation de zones côtières dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima au Maroc et dans la région de la baie de Kotor au Monténégro.

#### **Réalisation stratégique 7.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, de programmes et de mesures, de normes et de critères communs et de lignes directrices**

178. Des travaux sont en cours sur les « solutions fondées sur la nature » comme moyen d'adaptation

au changement climatique en Méditerranée, à travers la capitalisation de l'atelier sur les meilleures pratiques organisé par le CAR/Plan Bleu, l'UICN Med, l'UICN France, la Tour du Valat, le Conservatoire du Littoral, MedWet et Wetlands International (Marseille, France, 22-24 janvier).

179. Un document d'orientation sur l'intégration des zones naturelles dans les méthodes d'adaptation au changement climatique a été préparé et présenté lors de la réunion des Points focaux du Plan Bleu.

#### **Réalisation stratégique 7.4 : Surveillance et évaluation**

180. Le CAR/ASP et le CAR/Plan Bleu travaillent de concert sur des indicateurs de la vulnérabilité et de l'impact du changement climatique sur la biodiversité et les ressources naturelles, tout en s'intéressant également aux tendances socio-économiques : une analyse des coûts pour la mise en œuvre des indicateurs dans un échantillon d'ASPIM est en cours de préparation.

### **III. Questions financières, relatives au personnel et administratives**

181. Selon l'état de la situation financière audité et certifié, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FASM) s'élevait à 8,1 millions de dollars des Etats-Unis au 31 décembre 2017. Le solde reflète l'excédent accumulé dans le FASM et le montant mis de côté pour la réserve de trésorerie. Il représente l'actif net total à la fin de l'exercice et comprend donc l'évaluation des contributions à recevoir (arriérés), la réserve de trésorerie et les virements anticipés aux partenaires d'exécution.

182. Selon l'état de la situation financière audité et certifié, la contribution du pays hôte (CAL) au solde du fonds s'élevait à 393 930 dollars des États-Unis au 31 décembre 2017. Ce solde correspond à l'excédent accumulé au titre de la CAL. Il représente l'actif net total à la fin de l'exercice. Le solde de la contribution du pays hôte sera utilisé pour la relocalisation des locaux du PAM et pour les dépenses liées à la mise en place des nouveaux bureaux.

#### **1. Questions financières**

183. La situation du FASM au 1er juillet 2019, présentée en détail à l'Annexe I, est résumée ci-après:

- *Total des contributions annuelles annoncées au titre des contributions ordinaires pour 2018 et 2019: 5 706 788 EUR par an.*
- *Total des recouvrements pour 2018 au 01/07/2019: 5 558 395 EUR (97,40%)*
- *Total des recouvrements pour 2019 au 01/07/2019: 4 692 570 EUR (82,23%)*
- *Total des arriérés au 01/07/2019: 918 291 EUR*

184. La facture établie pour l'année 2019 au titre de la contribution discrétionnaire de la CE, d'un montant annuel de 596 484 EUR, a été reçue le 1er juillet 2019.

185. Au cours de la vingtième session de la Conférence des Parties, l'Italie s'est engagée à verser une contribution de 2 015 000 EUR, pour l'exercice biennal 2018-2019, à la mise en œuvre d'activités clés du PdT et de 300 000 EUR au financement du poste de responsable de l'information et de la communication, dans le cadre du protocole d'accord entre PNUE et l'IMELS. Des versements de 1 306 000 EUR et de 45 000 EUR ont été reçus en 2018 et des versements de 709 000 EUR et de 83 565 EUR ont été reçus en 2019 au titre des contributions annoncées à la CdP 20.

186. En ce qui concerne les services de conseil, les efforts se sont poursuivis pour réduire le plus possible le recrutement de consultants par le biais ressources du FASM et de la contribution discrétionnaire de la CE. De janvier à décembre 2018, seuls 29% des coûts de conseil ont été financés par le FASM et la contribution discrétionnaire de la CE.

## 2. Questions relatives au Personnel

187. Les informations concernant les nouveaux recrutements sont les suivantes :

P4 Responsable de programme (MED POL) (poste n ° 30600866) : le candidat retenu, M. Mohamad Kayyal, a pris ses fonctions le 1er septembre 2018.

P4 Responsable de la gestion du Fonds / Administration (poste n °: 30601050) : la candidate sélectionnée, Mme Lydia Eibl-Kamolleh, a pris ses fonctions le 11 août 2018.

P3 Agent de gestion du programme (surveillance du Med Pol) (poste n ° 31002533) : la candidate sélectionnée, Mme Jelena Knezevic, a pris ses fonctions le 1er mai 2018.

P3 Agent d'information publique (poste n °: 30600867) : le candidat retenu, M. Jihed Ghannem, a pris ses fonctions le 12 mai 2019.

P3 Agent de gestion de programme (rapport sur la qualité) (poste n °: 31025245) : la procédure de recrutement est terminée et la candidate retenue, Mme Daria Mokhnacheva, devrait prendre ses fonctions à compter du 21 août 2019.

P3 Agent de gestion de programme (projet relatif au système d'information environnementale partagé II Sud) (poste temporaire n °: 31025623) : la candidate sélectionnée, Mme Christina Bodouroglou, est en poste depuis le 14 février 2019.

P3 Agent de gestion du programme (projet EcApMEDII) : Mme Gyorgyi Gurban a démissionné de son poste et a quitté ses fonctions le 30 novembre 2018.

G6 Assistant des finances et du budget (poste n °: 30606488) : la candidate sélectionnée, Mme Georgia Stavaraki, a pris ses fonctions le 27 mars 2018.

Volontaire international des Nations Unies au service du projet MED sur les déchets marins : M. Christos Ioakeimidis a été sélectionné pour une mission de 12 mois. Il a pris ses fonctions le 24 août 2018.

Volontaire international des Nations Unies chargé de soutenir la mise en œuvre de l'accord de coopération bilatérale entre l'ONU Environnement et le ministère italien de l'Environnement, de la terres et de la mer : M. Stavros Antoniadis a été sélectionné pour une mission de 13 mois. Il a pris ses fonctions le 27 novembre 2018.

**Annexe I**

**État des contributions au 1<sup>er</sup> juillet 2019**

État des contributions au 1 <sup>er</sup> juillet 2019											
Contributions ordinaires au FASM											
au 30 juin 2019											
Pays	Contributions non acquittées pour 2016 et les	Contributions non acquittées	Contributions non	Contributions non	Contributions pour 2018	Montants recouvrés pour 2018	Contributions pour 2019	Montants recouvrés pour 2019	Contributions non	Revenu différé	
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	-	-	-	-	3,217	3,217	3,217	3,217	-	-	
Algérie	19,337	64,746	64,746	148,829	64,746	-	64,746	-	64,746		****
Bosnie-Herzégovine	-	-	5,228	5,228	5,228	-	5,228	-	5,228		
Croatie	-	-	-	-	39,813	39,813	39,813	39,813	-	-	
Chypre	-	-	-	-	17,292	17,292	17,292	17,292	-	-	
Égypte	-	-	-	-	61,126	61,126	61,126	-	61,126		****
Union européenne	-	-	-	-	142,670	142,670	142,670	142,670	-	-	
France	-	-	-	-	1,954,037	1,954,037	1,954,037	1,954,037	-	-	
Grèce	-	-	-	-	189,412	189,412	189,412	-	189,412		
Israël	-	-	-	-	172,924	172,924	172,924	-	172,924		
Italie	-	-	-	-	1,507,250	1,507,250	1,507,250	1,507,250	-	-	
Liban	8,646	18,499	18,499	45,644	18,499	-	18,499	-	18,499		
Libye (État de la Libye)	513,930	50,268	50,268	614,466	50,268	-	50,268	-	50,268		
Malte	-	-	-	-	6,434	6,434	6,434	6,434	-	-	
Monaco	-	-	-	-	4,021	4,021	4,021	4,021	-	-	
Monténégro	-	-	-	-	1,609	1,609	1,609	1,609	-	(48)	**
Maroc	-	-	-	-	21,716	21,716	21,716	-	21,716		*
Slovénie	-	-	-	-	33,780	33,780	33,780	33,780	-	-	
Espagne	-	-	-	-	982,447	982,447	982,447	982,447	-	-	
République arabe syrienne	84,820	9,652	9,652	104,124	9,652	-	9,652	-	9,652		
Tunisie	-	-	-	-	11,260	11,260	11,260	-	11,260		
Turquie	-	-	-	-	409,387	409,387	409,387	-	409,387		
<b>TOTAL</b>	<b>626,733</b>	<b>143,165</b>	<b>148,393</b>	<b>918,291</b>	<b>5,706,788</b>	<b>5,558,395</b>	<b>5,706,788</b>	<b>4,692,570</b>	<b>1,014,218</b>	<b>(48)</b>	
<i>Taux de recouvrement</i>						<b>97.40%</b>		<b>82.23%</b>			

  

Contribution discrétionnaire de la CE											
						Contribution attendue pour 2018	Contribution reçue pour 2018	Contribution attendue pour 2019	Contribution reçue pour 2019		
						EUR	EUR	EUR	EUR		
Commission européenne						596,484	596,484	596,484	-		

  

Contribution du pays hôte											
						Contribution attendue pour 2018	Contribution reçue pour 2018	Contribution attendue pour 2019	Contribution reçue pour 2019		
						EUR	EUR	EUR	EUR		
Grèce						367,200	322,035	367,200	-		***

\*La contribution du Maroc pour 2018 a été reçue en 2019.

\*\*La contribution du Monténégro a été reçue en 2017.

\*\*\*La différence entre la contribution attendue et la contribution reçue est due aux fluctuations des taux de change.

\*\*\*\*Les contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes ont été réduites de 42 EUR lorsque leurs réceptions respectives

\*\*\*\*\*Les arriérés de l'Égypte pour 2016-2018 ont été reçus le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

*Note : Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU : Règle 3.5. Les contributions et avances sont considérées comme exigibles et payables dans les 30 jours suivant la réception de la communication du Secrétaire général visée à la règle 3.4 ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, la date la plus tardive étant retenue. À compter du 1er janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions et de ces avances sera considéré comme un arriéré d'un an.*